

*à Monsieur Cl. Chapuis
avec ses très respectueux
et compléments de Cl.*

Dr Ed. Claparède

Dir^e du Laboratoire de Psychologie à l'Université de Genève.

H

Expériences sur

le Témoignage

Témoignage simple — Appréciation — Confrontation

Avec 2 figures et 2 planches.

GENÈVE

H. KÜNDIG, ÉDITEUR.

Libraire de l'Institut.

PARIS : A. LEMOIGNE. — LONDRES : WILLIAMS ET NORGATE.

1906



Dr Ed. Claparède

Dir^r du Laboratoire de Psychologie à l'Université de Genève.

Expériences sur

le Témoignage

Témoignage simple — Appréciation — Confrontation

Avec 2 figures et 2 planches.

GENÈVE

H. KÜNDIG, ÉDITEUR.

Libraire de l'Institut.

PARIS : A. LEMOIGNE. — LONDRES : WILLIAMS ET NORGATE.

1906

EXPÉRIENCES COLLECTIVES SUR LE TÉMOIGNAGE

Sommaire :

	Pages
Introduction	344
CH. I. TÉMOIGNAGE SIMPLE.	
A. <i>Questionnaire</i>	347
B. <i>Résultats</i>	350
§ 1. Etendue et fidélité	350
§ 2. Testabilité et mémorabilité	354
§ 3. Les réponses justes obtiennent-elles la majorité des suffrages ?	363
CH. II. APPRÉCIATION DES QUANTITÉS.	
§ 1. Méthode.	366
§ 2. Résultats	369
CH. III. SIGNALEMENT ET CONFRONTATION.	
§ 1. Disposition de l'expérience	373
§ 2. Signalement.	375
§ 3. Confrontation	383
CONCLUSION	385

Extrait des *Archives de Psychologie*. Tome V, N° 20, Mai 1906.

EXPÉRIENCES COLLECTIVES SUR

LE TÉMOIGNAGE

TÉMOIGNAGE SIMPLE — APPRÉCIATION — CONFRONTATION¹

Par M. ED. CLAPARÈDE

(Avec 2 fig. et 2 pl.)

INTRODUCTION.

De même que ceux de physique ou de biologie, les cours théoriques de psychologie ont tout avantage à être illustrés par des démonstrations expérimentales. Celui qui enseigne la psychologie ne doit pas oublier que, au point de vue didactique, aucune affirmation *ex cathedra* ne vaut une constatation personnelle.

Il est des domaines de la psychologie qui, assurément, se prêtent mal à des expériences collectives. Mais il en est d'autres où celles-ci peuvent être faites avec profit. Tel est le cas, notamment, de la psychologie de la perception, et surtout de celle du témoignage.

Ce sont quelques expériences relatives à cette dernière question que je vais relater ici; elles ont été faites au cours des leçons sur la *psychologie judiciaire* que j'ai données l'hiver dernier à la Faculté de droit de Genève². Elles n'étaient pas du tout, primitivement, destinées à être publiées, mais devaient simplement servir d'illustration à mon exposé théorique.

Les étudiants, en effet, à mesure que s'accroissent les programmes d'étude, perdent de plus en plus le goût et l'habitude de regarder la

¹ Les résultats des chap. I et III de ce travail ont été communiqués à l'Académie des Sciences de Genève, séance du 1^{er} fév. 1906 (Cf. Arch. des Sc. phys. et nat., mars 1906, p. 344), ainsi qu'au Congrès int. d'Anthropologie criminelle de Turin, le 1^{er} mai 1906.

² Cf. CLAPARÈDE. *La psychologie judiciaire*. Année psychol. XII, 1906.

réalité, d'observer les faits qui se déroulent au-dehors ou au-dedans d'eux, pour s'abîmer dans la lecture des livres, ou se complaire dans les abstractions de leurs notes de cours. C'est d'ailleurs bien compréhensible, puisque le but unique de leurs aspirations et de leurs efforts est de passer leurs examens, et que, pour passer un examen, il suffit d'avoir emmagasiné les choses de façon à pouvoir les réciter par cœur, et qu'il est tout à fait superflu d'en avoir fait l'objet d'une expérience personnelle. — Il rendra un fameux service au développement de l'esprit humain, celui qui inventera un système scolaire où la crainte de l'examen ne sera plus le commencement de la sagesse!

Chez les étudiants en droit, cette tendance à l'abstraction a naturellement, plus encore que chez leurs collègues de science ou de médecine, l'occasion de se développer, étant donnée la nature même de la discipline juridique: l'abstraction, la fiction, l'argumentation, le syllogisme, l'art de couper les cheveux en quatre et de les recouper en huit, de créer des catégories et des *distinguo* qui ne répondent pas à des distinctions naturelles¹, sont évidemment indispensables à qui veut embrasser la carrière d'avocat ou de juriconsulte.

Mais, si nécessaire que soit pour le juriste l'emploi de l'abstraction, il n'en est pas moins vrai que, dans bien des cas, il est absolument stérile ou nuisible s'il ne se fonde pas sur une connaissance de la réalité. Comme l'a remarqué un éminent juriste, le prof. Gross, de Graz, la logique, sans la connaissance des *faits* empiriques, ne peut faire de la jurisprudence qu'un « leerer Schall ». « Un raisonnement peut être parfaitement correct et cependant aboutir à une conclusion fautive en fait, lorsqu'on ne s'est pas mis en garde contre les erreurs d'origine psychologique, erreurs qu'aucune logique ne peut plus redresser lorsqu'elles ont été commises »².

¹ C'est ainsi, par exemple, qu'un délinquant récidiviste n'est considéré comme *juridiquement* récidiviste que s'il a été condamné dans le même pays (ou canton) que celui dans lequel le premier délit a été commis. Comme si la récidive, fait psychologique, avait rien à voir avec les frontières de la géographie politique! — C'est ainsi que l'homme est, presque toujours, pour la jurisprudence classique « non un être vivant et agissant, mais un type abstrait, imaginé par la raison en dehors de la réalité des choses »; cette critique que PRINS (*Science pénale et droit positif*, Bruxelles, 1899, p. 13) adresse à la notion que l'école classique se fait du délinquant, s'applique aussi à la conception que le droit se fait du témoin ou du juré. La loi détermine avec soin ce que l'homme *doit* faire, mais elle se préoccupe beaucoup trop peu de ce qu'il *peut* faire en réalité. Ainsi, on ne tient aucun compte de la *fatigue* que peut produire un long débat sur l'esprit des jurés ou des juges, et de l'impossibilité de fait, pour un esprit fatigué, de retenir une longue série de témoignages ou de les apprécier sainement, etc.

² GROSS *Kriminal-Psychologie*, 2^{te} Aufl. Leipzig, 1905, p. 11, 125.

On a reconnu d'ailleurs le danger, même pour le juriste, de cette instruction trop exclusivement théorique, qui est tout particulièrement regrettable en ce qui concerne le droit criminel¹, et l'on cherche à réagir. Dans plusieurs universités d'Allemagne, sous l'impulsion du prof. Kraepelin, les étudiants en droit sont obligés de suivre une clinique de psychiatrie criminelle². A Genève, malheureusement, des cours de ce genre n'ont pas encore été institués.

Il est en effet extrêmement nécessaire que les étudiants, que leurs études ne portent pas naturellement à l'observation et à l'expérimentation, prennent l'habitude d'ouvrir leurs yeux sur autre chose que sur des livres ou des doctrines toutes faites, et de considérer les faits en cherchant à les apercevoir tel qu'ils sont, sans idée préconçue, en un mot, selon l'esprit scientifique. Et, à supposer que cette habitude ne leur soit d'aucun secours immédiat pour leur carrière professionnelle, elle est cependant de toute valeur pour leur carrière d'homme. — J'ai donc profité de l'occasion qui s'offrait à moi d'avoir pour auditeurs une grande majorité d'étudiants en droit, pour introduire dans un cours théorique un certain nombre d'expériences collectives qui, jusqu'ici, étaient réservées au cercle plus restreint des laboratoires ou des séminaires.

Ces expériences, comme je l'ai dit, étaient dans ma pensée seulement des expériences de démonstration et non d'investigation. Ce n'est qu'après coup que je me suis décidé à les publier. Si j'en avais eu tout d'abord l'intention, j'aurais choisi des tests un peu différents, susceptibles de fournir des réponses plus nettes et dont il eût été par conséquent plus aisé de tirer parti.

Je crois cependant que ces expériences, telles qu'elles sont, ont un certain intérêt, puisqu'elles constituent des *Wirklichkeitsversuche*, c'est-à-dire des épreuves naturelles de témoignage, des épreuves réunissant les conditions d'imprévu qui caractérisent les témoignages réels, dans la pratique de la vie. Ces conditions, en effet, ne sont pas remplies dans les épreuves de laboratoire qui consistent à montrer au sujet une gravure qu'il observe en *sachant d'avance* qu'il devra déposer sur son contenu. Dans ce dernier cas, ainsi que l'a déjà remarqué Stern, la perception est soutenue par une *attention maxi-*

¹ Le droit civil implique d'ailleurs, lui aussi, des connaissances scientifiques positives. V. le bel article de LACASSAGNE: *Du rôle des médecins dans la réforme du Code civil*, Arch. d'Anthr. Crimin., février 1906.

² KRAEPELIN. *Der Unterricht in der forensischen Psychiatrie*. Monatsch. f. Kriminalpsychol., I. 1904, p. 147.

*male*¹. Au contraire, une personne appelée à déposer sur un événement auquel elle a assisté ignorait, lorsqu'elle en était témoin, que cet événement devrait faire l'objet d'une déposition de sa part.

Or les expériences dans lesquelles les sujets ont été invités à déposer sur des événements ou des objets de la vie courante sur lesquels ils ignoraient qu'ils auraient à témoigner, ne sont pas très nombreuses. Je ne vois guère à citer que les deux essais tentés par von Liszt au séminaire criminologique de Berlin², et ceux de Stern³. Nos expériences collectives méritent donc d'être rapportées brièvement.

CHAPITRE I

TÉMOIGNAGE SIMPLE

A. QUESTIONNAIRE.

Après avoir exposé à mes auditeurs les principaux problèmes de la psychologie du témoignage, je leur distribuai un jour (le 29 novembre 1905) inopinément, au milieu de la leçon, des feuilles de papier blanc, en les priant de répondre sur le champ aux questions suivantes [les réponses correctes sont indiquées entre crochets]:

1° *Existe-t-il une fenêtre intérieure donnant sur le corridor de l'Université, à gauche en entrant par la porte des Bastions, et faisant face à la fenêtre de la loge du concierge?* [Oui, v. fig. 2, pl. I].

2° *Quelle est la couleur des rideaux de cette fenêtre?* [Pas de rideaux].

3° *Les colonnes du vestibule du 1^{er} étage de l'Université⁴ sont-elles rondes ou carrées?* [4 rondes et 4 rectangulaires].

¹ STERN. *Wirklichkeitsversuche*. Beitr. z. Psychol. der Aussage, 1904, II, 1, p. 1.

² Cf. JAFFA, Beitr. z. Psych. der Aus. I, 1 et LIPMANN, Ibid., II, 1905, 2.

³ STERN, *op. cit.*

⁴ Ce vestibule est celui sur lequel s'ouvre l'auditoire où avait lieu mon cours; mes auditeurs venaient donc de le traverser quelques minutes auparavant. On en trouve la photographie fig. 1, pl. I, et le plan, fig. 1.

- 4° Ces colonnes sont au nombre de combien ? [8].
- 5° Ce même vestibule a combien de fenêtres donnant sur la rue de Candolle ? [5].
- 6° Combien y a-t-il de bustes dans ledit vestibule ? [6].
- 7° Où sont placés ces bustes ? [2 entre les fenêtres, 2 en face des fenêtres, les deux autres latéralement].
- 8° Quelle est la hauteur des colonnes du vestibule ? [5 m. 30].
- 9° Combien de marches a l'escalier qui va du rez-de-chaussée au 1^{er} étage ? [37].
- 10° Quelle est la couleur du plafond de l'Aula ? [polychrome, brun, rouge et bleu].
- 11° Combien de bancs dans la rangée du milieu de l'Aula ? [11].
- 12° Combien de personnes l'Aula peut-elle contenir (sans compter les galeries) ? [500].
- 13° Quelles sont les dimensions (longueur et largeur) du Relief de la Suisse situé au milieu du vestibule ? [3 m. 80 sur 2 m. 75].
- 14° Quelle est la couleur du socle dudit Relief ? [grise].
- 15° Quelle est la distance, en mètres, qui sépare les deux ailes de l'Université, de la porte du Muséum à la porte de la Bibliothèque ? [85 m.].
- 16° Quelle est la distance qui sépare les deux portes du vestibule de l'Université, des Bastions à la rue de Candolle ? Donnez cette distance en mètres et en pas. [26 mètres ; 35 à 40 pas].
- 17° Quelle est la hauteur de la salle où nous sommes ? [5 m. 75].
- 18° Quelle est la longueur de ce pupitre ? [3 m. 88].
- 19° Je vous ai montré tout à l'heure un tableau¹ ; pendant combien de temps ce tableau est-il resté exposé sous vos yeux ? [40 secondes].
- 20° Je vais vous montrer le même tableau ; vous apprécierez sa durée d'exposition. [16 secondes].
- Chacune des questions était lue par moi et je ne passais à la suivante qu'après avoir laissé à mes auditeurs le temps d'y répondre par écrit, et m'être assuré qu'ils l'avaient bien comprise.
- Chaque personne était invitée à indiquer sur son formulaire, outre son nom et sa nationalité, depuis combien de semestres elle fréquentait notre Université.

¹ Au début de la leçon, parlant de la difficulté de compter et d'apprécier les éléments d'une gravure, j'avais donné quelques exemples en montrant un tableau à mes auditeurs. Ce tableau a été présenté à 5 h. 20 ; la question relative à sa durée d'exposition a été posée à 5 h. 50, soit 1/2 h. après.

Environ 70 feuilles ont été distribuées. Il ne m'en est malheureusement revenu que 45, plusieurs de mes auditeurs n'ayant pas désiré — fausse honte ou fausse modestie ? — livrer à l'enquête les secrets de leur faculté de témoignage et de jugement.

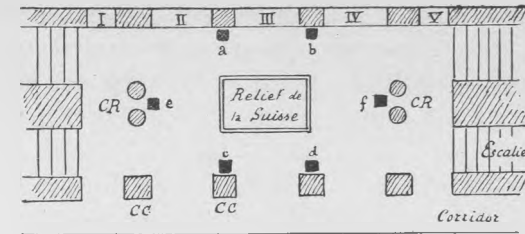


Fig. 1. — Plan du vestibule de l'Université, I, II, III, IV, fenêtres. — a, b, c, d, e, f, bustes. — CR, colonnes rondes. CC, colonnes carrées.

Deux jours après, j'ai répété la même expérience avec 9 élèves du cours pratique de psychologie, dont aucun n'avait assisté au cours de psychologie judiciaire, ni n'avait entendu parler de l'expérience qui y avait été faite. L'expérience ayant lieu dans une autre salle, le n° 18 du questionnaire ci-dessus a dû être légèrement modifié : au lieu d'interroger sur la longueur du pupitre on a demandé quelle était la longueur de la *planche noire* [3 m. 55] ; enfin, la réponse à la question 17 (hauteur de la salle) se trouve être, pour cette nouvelle salle, 4 m. 25.

SUJETS. — 41 messieurs et 13 dames, tous étudiants ou auditeurs de l'Université ; ils appartiennent aux facultés suivantes : droit, 29 ; lettres, 12 ; théol., 1 ; auditeurs, 12.

Ces 54 sujets représentent 14 nationalités : (18 Allemands, 1 Français, 15 Slaves, 11 Suisses, 2 Bulgares, 1 Anglais, 1 Egyptien, 1 Roumain, 1 Brésilien, 1 Grec, 1 Italien, 1 Belge).

Comme il est facile de le constater, les divers tests de notre questionnaire intéressent deux fonctions mentales différentes : tandis que les questions 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 10, 14 ne font appel qu'à la fonction de *mémoire*, de représentation mentale, les questions 8, 9, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18, 19, 20, impliquent, en outre, une *estimation* de l'espace, du temps ou du nombre. Nous n'examinerons ici que le premier de ces groupes de tests, réservant les questions d'appréciation pour le chapitre suivant.

On se demandera peut-être pourquoi les questions 4, 5 et 6, auxquelles il doit être répondu par un chiffre, n'ont pas été mises dans ce second groupe.

Il est vrai que ces questions sont relatives au *nombre* de colonnes, de fenêtres, de bustes du corridor. Je ne crois pas cependant que le processus mental mis en jeu lors du témoignage relatif à ces questions soit un processus d'estimation. Le nombre des colonnes, des fenêtres, des bustes est très petit ; de plus, ces objets sont symétriques. Si l'on demande de répondre à ces questions par un chiffre, c'est par motif de commodité ; car la notion de la disposition de ces objets est, dans ces cas, indissolublement liée à celle de leur nombre. Le nombre n'est donc ici qu'un *moyen* de savoir si le sujet a une représentation mentale exacte des lieux en question. Et c'est en réalité cette représentation visuelle mentale dont on cherche à sonder l'existence, et non le jugement du nombre comme tel ¹.

B. RÉSULTATS.

Sur les neuf questions 1-7, 10 et 14, rentrant dans cette catégorie, deux doivent être laissées de côté pour le calcul numérique des résultats. La question n° 2 est une question suggestive ; en réalité, il n'y a pas de rideau à la fenêtre sur laquelle portait le témoignage. Comme la plupart des sujets ont nié l'existence de cette fenêtre, la question n° 2 n'a plus eu d'intérêt, presque personne n'y ayant répondu. Nous n'en tiendrons pas compte dans nos résultats numériques. Nous négligerons aussi la question n° 7 (où sont placés les bustes ?) qui fait double emploi avec la question précédente ; car il est évident que les personnes qui ont indiqué un nombre inexact de bustes n'ont pu indiquer correctement comment les bustes étaient disposés, et d'autre part, ceux qui ont indiqué juste le nombre des bustes en ont décrit correctement la disposition.

Les réponses que nous avons à prendre en considération se rapportent donc à 7 questions seulement, les questions 1, 3, 4, 5, 6, 10, 14.

§ 1. Etendue et Fidélité ².

Les témoignages relatifs à ces questions ont été excessivement

¹ De même STERN (*Wirklichkeitsversuche*, op. cit. p. 3-5) considère comme *qualitative* la réponse à la question « combien de fenêtres a l'auditoire ? », bien que la réponse à cette question soit un chiffre, « deux ».

² Pour la signification de ces mots et la façon d'apprécier les résultats et de compter les fautes, v. les travaux de STERN, ou celui de BORST, *L'éducabilité et la fidélité du témoignage*, ces Archives, III, 1904.

mauvais. *Pas une seule personne n'a fourni un témoignage entièrement juste.*

Voici les moyennes obtenues pour l'étendue et la fidélité du témoignage de nos sujets :

TABLEAU I.

	Etendue.	Fidélité.
Sexe masculin (41 sujets)	90 %	29,5 %
» féminin (13 »)	90 —	22,8 —
Moyenne générale	90 —	28 —

Egal au sexe féminin quant à l'étendue du témoignage, le sexe masculin s'est montré supérieur à lui sous le rapport de la fidélité.

Calculées par nationalités (groupées *grosso modo* en trois catégories), ces moyennes deviennent les suivantes :

TABLEAU II.

	Etendue.	Fidélité.
Allemands (18 sujets)	97 %	27,9 %
Slaves (15 »)	83 —	29,5 —
Latins (19 »)	93 —	32,8 —

Le meilleur témoignage, qui a atteint une fidélité de 86 %, avec une étendue de 7 réponses (100 %) s'est rencontré chez un étudiant en droit allemand, ancien officier ; — les 5 témoignages les plus faibles sont complètement nuls (0 %).

Les témoignages des sujets fréquentant notre Université depuis *plusieurs semestres* et en connaissant donc mieux les locaux ont-ils été supérieurs à ceux des étudiants se trouvant dans leur *premier semestre* ?

TABLEAU III.

	Etudiants dans leur 1 ^{er} semestre.	Etudiants ayant plus d'un semestre.
Nombre de sujets	35	16
Etendue moyenne du témoignage.	92 %	88 %
Fidélité moyenne	30,6 %	28,2 %

Nous voyons que le témoignage n'a pas été meilleur, au contraire, chez ceux pour lesquels les locaux universitaires étaient, ou devaient

être plus familiers ; et même, le témoignage a été, chez eux, moins étendu ¹.

Il est intéressant de rechercher combien nous avons de sujets pour chaque total de réponses justes, c'est-à-dire combien de sujets ont donné 7 réponses justes, combien en ont donné 6, combien 5, et ainsi de suite :

TABLEAU IV ².

7	réponses justes	sur 7 ont été données par	0	sujet.
6	»	»	1	»
4,5	»	»	1	»
3,5	»	»	5	sujets.
3	»	»	6	»
2,5	»	»	5	»
2	»	»	11	»
1,5	»	»	6	»
1	»	»	7	»
0,5	»	»	7	»
0	»	»	5	»

Total 54 sujets.

Les résultats de ce tableau sont exprimés graphiquement par la courbe de la fig. 2. Ils semblent indiquer que nos sujets peuvent être

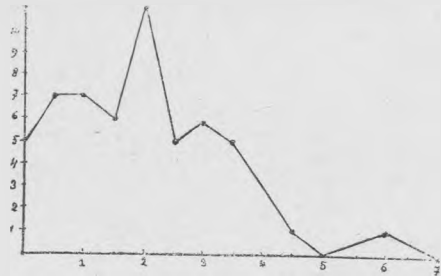


Fig. 2. — Graphique exprimant la répartition des 54 sujets, suivant les degrés de fidélité. *Abscisse* = nombre des réponses justes (degré de fidélité) ; *ordonnée* = nombre de sujets.

¹ Il me paraît sans grand intérêt, vu le trop petit nombre de sujets et de tests, de rechercher la valeur du témoignage en classant les étudiants d'après les Facultés (droit, etc.). Dans des expériences du même genre que les nôtres, STERN (Beitr. z. Ps. d. Aus., II, 1, p. 10) a constaté que ce sont les étudiants en droit qui avaient donné les plus mauvaises réponses. Nos expériences paraissent au contraire en faveur de la fidélité du témoignage des juristes. La moyenne de fidélité du témoignage est :

pour les 29 juristes 33,7 %
pour les 25 non-juristes 23,5 %

² Les décimales qu'on trouvera dans ce tableau (4,5, — 3,5... réponses justes) proviennent de ce que j'ai compté comme demi-réponses justes les réponses incomplètes ou qui n'étaient que partiellement justes.

répartis en 3 groupes sous le rapport du témoignage, le groupe des *bons*, le groupe des *médiocres*, et le groupe des *mauvais* témoins.

PROBABILITÉ DE JUSTESSE D'UNE RÉPONSE. — Lorsqu'un témoin a répondu à 7 questions et que l'on a pu vérifier qu'une (ou plusieurs) de ces 7 réponses était exacte, *quelle est la probabilité de véridicité de chacune des autres réponses ?*

Par exemple, voici trois témoins, A, B, C, ayant déposé sur 7 questions (dans des affaires différentes). On a pu vérifier que 1 des réponses de A était en tout cas exacte, — que 3 des réponses de B, — et que 5 des réponses de C étaient de même en tout cas exactes. — On demande quelle est la probabilité d'exactitude de chacune des six autres réponses de A, de chacune des quatre autres réponses de B, et des deux autres réponses de C.

Ce n'est pas là un calcul qui pourra se faire à priori, comme on calcule les chances au jeu de pile ou face. Seule l'expérience pourra servir de base à cette détermination. Nous devons donc consulter les données du tableau IV. Celles-ci nous permettent de calculer que la probabilité d'exactitude des autres réponses de A est de 22% ; des autres réponses de B, de 13% ; de C, de 50%. — Comme on le voit en effet d'après les valeurs indiquées dans le tableau V, lorsqu'on a constaté seulement qu'un témoin a donné 1 réponse en tout cas juste, la probabilité de justesse des autres réponses est très faible ; mais cette probabilité est encore plus faible s'il en a donné 2 en tout cas justes ; plus faible encore s'il en a donné 3 en tout cas justes. *Il semble que la capacité de témoignage ait, comme la capacité du saut en hauteur, par exemple, une limite naturelle que la moyenne des individus ne saurait dépasser* : chaque cran auquel on a élevé la corde diminue, à partir d'une certaine hauteur, la probabilité qu'a le sauteur de franchir le cran suivant. Ainsi, avec 3 réponses justes sur 7, un témoin moyen semble avoir atteint la limite de sa capacité à témoigner juste.

Mais, si l'on constate que des témoins ont donné plus de 3 réponses en tout cas juste (sur 7), la probabilité remonte. Cela signifie qu'on entre dans une catégorie d'élite, dans la *catégorie des bons témoins*. Cette fois, plus il y a de réponses en tout cas justes, plus la probabilité de justesse des autres augmente... jusqu'à ce qu'on atteigne de nouveau la limite de capacité pour cette catégorie de témoins.

Bien entendu, les données du tableau IV sont trop peu nombreuses pour donner à nos pourcentages de probabilités une valeur définitive. J'ai attiré l'attention sur ce genre de calcul, parce que je crois

qu'il pourra fournir des résultats utiles, non seulement pour le praticien qui aura à apprécier une déposition, mais aussi pour l'étude du témoignage au point de vue fonctionnel.

TABLEAU V.

Chez les personnes ayant repondu juste :	la probabilité de véridicité des autres réponses est :
1/2 fois	19 %
1 »	22 —
2 »	16 —
3 »	13 —
4 »	41 —
5 »	50 —
6 »	0 —

§ 2. Testabilité et Mémorabilité.

A côté du problème concernant la disposition qu'ont les divers *individus* à témoigner, et à témoigner fidèlement, il est une autre question qui n'est pas sans intérêt pratique. C'est celle de l'aptitude qu'ont les divers *objets* à provoquer des témoignages, et à donner lieu à des témoignages justes.

Ainsi l'on peut se demander chez combien de sujets un objet donné (par exemple *la fenêtre* de notre question n° 1) a provoqué une réponse, et combien de fois cette réponse s'est trouvée exacte.

Ce procédé de statistique du témoignage, déjà indiqué par Stern¹, n'a guère été employé jusqu'ici que par Plüschke². — Il a été cependant aussi implicitement utilisé dans toutes les recherches où l'on a étudié l'influence de la nature des souvenirs sur le témoignage³.

¹ STERN. *Aussagestudium*, Beitr. z. Psychol. der Aussage, I, 1, p. 75. — C'est par un moyen statistique analogue que ce même auteur a aussi évalué l'action *suggestive* des diverses questions-pièges. (STERN. *Die Aussage*, Ibid., I, 3, p. 47).

² Cf. p. ex. BORST, *op. cit.*, p. 285 et suiv. Dans ces expériences on a recherché comment se comportait le témoignage par rapport aux diverses catégories d'éléments (objets, actions, couleurs, nombres, etc.). Pour cela, on a calculé quelle était la fidélité (ou l'étendue) du témoignage de chaque sujet pour chacune de ces catégories. En prenant la moyenne de tous les sujets pour chaque catégorie d'éléments, on a obtenu la fidélité, l'étendue, etc. du témoignage pour chaque catégorie. — Mais on serait arrivé à des résultats numériques identiques si on avait fait la statistique des réponses fournies pour chaque catégorie, sans s'occuper des sujets par qui elles ont été faites. La *moyenne générale* de tous les coefficients de mémorabilité de toutes les catégories d'objets est égale à la *moyenne générale* des coefficients de fidélité de tous les témoins.

³ PLÜSCHKE. *Zeugenaussagen der Schüler*, Ibid., p. 121.

En pratique, ce procédé est commode, et seul utilisable dans les cas où l'on fait déposer de nombreuses personnes sur un seul objet, ou sur un très petit nombre d'objets (témoignage collectif). Dans ces cas, la question de la fidélité de chaque témoin est peu intéressante, car, le nombre des éléments du témoignage étant très restreint, la détermination de la fidélité manque de la probabilité que peut seule lui conférer la loi des grands nombres. — Il devient alors beaucoup plus utile de se demander quelle est la probabilité que tel objet donne lieu à un témoignage juste.

Pour faciliter l'exposition des résultats obtenus à l'aide de ce procédé, je propose d'appeler **testabilité** l'aptitude qu'a un objet (ou une catégorie d'objets) à donner lieu à un témoignage, et **mémorabilité** l'aptitude d'un objet (ou catégorie) à donner lieu à un témoignage juste.

$$\text{TESTABILITÉ} = \frac{\text{Tot. des témoignages relatifs à un même objet.}}{\text{Nombre total de témoins.}}$$

$$\text{MÉMORABILITÉ} = \frac{\text{Tot. des témoignages justes.}}{\text{Tot. des témoignages.}}$$

Comme on le voit, la testabilité est la contre-partie de l'étendue, et la mémorabilité la contre-partie de la fidélité du témoignage. Numériquement les résultats sont les mêmes ; mais le point de vue est pratiquement bien différent. Dans un cas (étendue et fidélité), on a mesuré une capacité psychologique, celle du sujet à témoigner ; dans l'autre, on a déterminé une propriété toute objective, celle de l'objet à solliciter un témoignage ou à se graver dans la mémoire.

Au point de vue judiciaire et historique, la question de la testabilité et de la mémorabilité des objets est peut-être plus importante encore que celle de la fidélité des témoins.

En histoire, il s'agit d'apprécier la véridicité d'un fait rapporté par un narrateur d'ailleurs inconnu. On ne pourra donc pas juger de la probabilité de la réalité du fait d'après la fidélité du dit narrateur, puisque celle-ci nous est inconnue. Un seul moyen d'investigation reste ; c'est — en supposant que le narrateur est un témoin de valeur moyenne — de rechercher par l'observation si le fait en question appartient ou non à la catégorie de ceux qui sont aptes à déclencher un témoignage juste.

Ou bien, un fait est rapporté de façons diverses par de multiples narrateurs. Une des versions est soutenue par un plus grand nombre de témoins que les autres. Cela prouve-t-il qu'elle soit plus exacte,

et, si oui, dans quelle mesure mérite-t-elle d'inspirer la croyance ? Ou cela prouve-t-il qu'elle soit certaine ? La probabilité de ce témoignage est-elle proportionnelle au nombre des témoins qui la produisent ? — Là encore, la fidélité des témoins est impossible à explorer ; ce n'est qu'en nous fondant sur la nature du fait, et sur les circonstances qui en ont entouré l'observation que nous pourrions répondre aux questions ci-dessus, en comparant le cas à résoudre à des cas analogues constatés empiriquement.

Pour l'instruction judiciaire, il en est de même. Là, sans doute, il sera possible d'apprécier jusqu'à un certain point la fidélité du témoin en le soumettant à quelques expériences rapides du genre de celles pratiquées et recommandées par H. Gross¹.

Mais, si le nombre des témoins est considérable, cela sera difficile. Souvent, d'ailleurs, c'est sur un point spécial que se concentre l'intérêt du procès ; il s'agit de savoir si tel fait déterminé a eu ou n'a pas eu lieu (si par exemple, un individu aperçu à tel endroit avait ou n'avait pas de barbe ; ou si le prévenu a passé ou non tel jour dans telle rue ; ou si tel propos a été tenu ou non, etc.). — Pour élucider la valeur des témoignages relatifs à ce fait déterminé, il s'agira bien moins de connaître l'aptitude au témoignage en général qu'ont les déposants, que de savoir si le fait est parmi ceux dont la mémorabilité est forte ou faible.

Sans doute, théoriquement, ainsi qu'on l'a remarqué « la valeur du témoignage est proportionnelle à la valeur des témoins »². Cette règle est tout à fait juste dans les cas où il s'agit d'un témoignage portant sur de nombreux faits, sur un événement complexe. Cela va d'ailleurs sans dire, puisque la valeur du témoin est précisément définie par la valeur de son témoignage. Mais lorsqu'il ne s'agit que d'un seul fait, cette règle cesse d'être valide, et l'on ne peut plus dire que la probabilité de l'existence du fait soit proportionnelle à la valeur du témoin. Cette règle cesse d'être valide, non pas pour des raisons logiques, mais pour des raisons psychologiques.

Logiquement, mathématiquement, en effet on serait conduit à admettre que la probabilité de chaque fait déposé est proportionnelle à la fidélité du témoignage du déposant. Si un témoin a une fidélité moyenne de 80 %, on pourrait en conclure que chaque fait

certifié par lui a 80 chances sur 100 d'être exact ; si un autre témoin n'a qu'une fidélité de 40 %, on devrait en conclure que chaque fait certifié par lui a deux fois moins de chances d'être exact que ceux déposés par la personne précédente. — Au point de vue psychologique, cependant, un tel mode d'appréciation ne se justifie pas, car le témoignage n'est pas une faculté autonome qui soit dans tous les cas semblable à elle-même ; le témoignage, dépendant de la mémoire, varie trop chez un même sujet, suivant la nature des faits auxquels il se rapporte, pour que sa valeur moyenne puisse être considérée comme mesurant, même approximativement, la probabilité de véridicité de chaque attestation particulière. Ainsi, chez une personne de forte mémoire visuelle, dont la fidélité équivaldrait à 80 %, un témoignage relatif à un souvenir auditif (verbal, etc.) peut être de valeur nulle, et ce serait trop que de lui concéder une probabilité de 80 % ; au contraire, chez un mauvais visuel de fidélité équivalente à 40 %, le témoignage relatif au même souvenir verbal pourra avoir une probabilité supérieure à cette fraction. D'autre part, le témoignage dépend aussi de l'impression que font les objets sur le témoin ; il n'est pas douteux qu'un objet visuel et intéressant soit mieux retenu par un auditif qu'un objet acoustique, mais sans intérêt, etc.

Nous voyons donc que, dans l'impossibilité où l'on est de conclure de la fidélité moyenne du témoignage d'un individu donné à la probabilité de l'exactitude du témoignage relatif à un fait donné, il n'est pas sans intérêt pratique de savoir, tout empiriquement, si certaines classes d'objets ont une mémorabilité plus forte (ou moins forte) que d'autres, c'est-à-dire si les témoignages relatifs à ces objets-là méritent plus (ou moins) de confiance que ceux concernant d'autres objets.

Les résultats ainsi calculés de notre expérience sont consignés dans le tableau VI.

Le nombre des objets sur lesquels portait le témoignage collectif est malheureusement trop faible pour qu'il vaille la peine d'argumenter longtemps sur ces résultats, que nous publions à titre de documents qui devront s'ajouter à d'autres, bien plutôt que pour en tirer des conclusions.

Quelques remarques cependant. Le fait le plus intéressant de cette expérience est le *témoignage relatif à la fenêtre* de la question n° 1. Cette fenêtre existe. Elle est de fort grandes dimensions (v. fig. 2, pl. I). Les étudiants passent tous les jours devant. En outre, pour des motifs élémentaires de symétrie architecturale, son existence devait

¹ GROSS. Allg. österr. Gerichtszeit., LVI (anal. dans ces Arch., V., p. 178).

² ERN. NAVILLE. *Mémoire sur le fondement logique de la certitude du témoignage*. C. R. de l'Acad. des sc. morales, 1873, t. 99, p. 581.

s'imposer à l'esprit : elle fait pendant, en effet, à la fenêtre de la loge du concierge, fenêtre qu'ils connaissent bien, puisque c'est derrière ses carreaux que sont affichées leurs lettres et correspondances. Malgré toutes ces circonstances favorables, *l'existence de cette fenêtre a été niée 44 fois* sur 54 personnes ; 8 sujets ont répondu oui, et deux personnes seulement se sont abstenues de répondre ; (l'une d'elles, un étudiant en droit, Bulgare, a répondu : « Je ne sais pas, je ne l'ai pas aperçue. »)

Un témoignage collectif de ce genre donne à penser, et est quelque peu déconcertant et décourageant ; car si, chez des témoins normaux, interrogés dans des circonstances normales sur l'existence d'un objet normal se trouvant dans un local qui leur est familier, la probabilité de la véridicité du fait témoigné n'est pas proportionnelle au nombre des témoins qui l'affirment, quel critère reste-t-il ?

TABLEAU VI.

TESTABILITÉ ET MÉMORABILITÉ.

N.B. — 54 sujets (H, hommes ; F, femmes). — La testabilité et la mémorabilité sont exprimées en %.

No.	Questions.	Rép. totales.			Testabilité.			Rép. justes.			Mémorabilité.		
		H.	F.	H. et F.	H.	F.	H. et F.	H.	F.	H. et F.	H.	F.	H. et F.
1.	Existence Fenêtre	39	13	52	95	100	96,3	7	1	8	18	7,7	15,4
3.	Forme des colonnes	39	13	52	95	100	96,3	5	1	6	12,8	7,7	11,5
5.	Nombre des fenêtres	39	13	52	95	100	96,3	9	1	10	23	7,7	19,2
6.	Nombre de bustes	39	12	51	95	92	94,4	7	2	9	18	16,6	17,6
14.	Couleur du socle	36	11	47	88	84	87	24,5	6,5	31	68	60	63,9
4.	Nombre de colonnes	36	10	46	88	87	85,2	9	2	11	25	20	23,9
10.	Couleur plafond Aula	31	10	41	75	77	75,9	16	6	22	51,6	60	53,6

Un tel résultat, qui prouve d'une façon éclatante que, dans certains cas tout au moins, **non seulement la valeur du témoignage n'est pas proportionnelle au nombre des témoins, mais qu'une faible minorité peut avoir raison contre une forte majorité**, les témoins étant en apparence de valeur égale et appartenant à une même classe intellectuelle, un tel résultat est bien instructif, et mon-

tre l'intérêt qu'il y a à étudier la testabilité et la mémorabilité des objets, à côté de la fidélité des sujets.

Peut-on s'expliquer la raison pour laquelle ce témoignage a été si défectueux ? Oui, en partie. Cela provient sans doute de ce que cette fenêtre n'a *aucun intérêt*. Les quatre carreaux inférieurs sont en verre dépoli, circonstance peu propre à stimuler la curiosité du passant, qui n'est pas même tenté de jeter un coup d'œil à travers les vitres.

Eu considérant les résultats ci-dessus, on en vient à se demander si ce n'est pas la règle que de méconnaître les objets sans intérêt qui nous entourent, et si ce n'est pas par hasard seulement, et à titre d'exception, que ces objets laissent une trace sur la plaque sensible de notre mémoire. En d'autres termes, — et s'il est permis de se servir d'un mot assurément mal défini et peut-être indéfinissable — s'il n'est pas *normal* de ne pas pouvoir rendre de témoignage sur les faits qui nous entourent, lorsqu'ils sont dépourvus d'intérêt pour nous ? Je ne serais pas loin, pour ma part, de répondre par l'affirmative. L'attention est une fonction d'adaptation, et du haut en bas de l'échelle animale, nous voyons les êtres n'être attentifs, ou même ne posséder des organes sensoriels adéquats, qu'aux excitants dont la connaissance importe à leur existence. Et nous-mêmes, nous ne pouvons être attentifs à une chose qu'en négligeant d'en apercevoir beaucoup d'autres. En sorte que l'on peut affirmer que, de même que « la condition de la mémoire, c'est l'oubli »¹, *la condition de l'attention, c'est la distraction*.

Il serait intéressant de voir, en faisant des recherches plus étendues, si l'on peut aller jusqu'à dire que la condition pour être un bon témoin est l'incapacité de témoigner sur des choses sans intérêt. Mais, sous cette forme, la question est peut-être insoluble ; car, dans la pratique (judiciaire et autre), l'intérêt du témoignage est tout à fait indépendant de l'intérêt qu'a pour le témoin le fait sur lequel il a à déposer. Et cette expérience nous montre précisément combien peu de fonds on peut faire sur la plupart des témoignages sollicités dans les affaires judiciaires, où il est le plus souvent question de faits de détails (détails de vêtements, etc.) qui ont eu aussi peu d'intérêt pour ceux qui en ont été témoins qu'ils en ont davantage pour la justice.

Ce qui est certain, c'est que, s'il est peut-être bon (au point de vue

¹ RIBOT. *Maladies de la mémoire*, p. 46.



psychologique, qu'un témoin n'ait pas retenu des choses sans intérêt, il est en tout cas fort blâmable qu'il *nie* l'existence de ces choses, au lieu de se borner à dire qu'il les ignore. Or, dans notre expérience, nous avons relevé 44 négations contre seulement 2 « je ne sais pas ! » Il y a là une indication utile pour la pédagogie du témoignage : *l'important est moins de savoir beaucoup retenir que de savoir quelles choses l'on n'a pas retenues*¹ ; ce qu'il faut arriver à éviter, c'est de conclure de l'inexistence des choses dans notre mémoire à leur inexistence dans la réalité.

A côté de la tendance à *nier* ce qui existe, il y a la tendance à *affirmer* ce qui n'existe pas. Celle-ci est-elle aussi développée que celle-là ?

La question n° 2 aurait pu nous donner quelques renseignements à cet égard si on y avait répondu davantage. C'était une question *suggestive*. On demandait la couleur de rideaux qui n'existent pas. Naturellement, seuls les 8 sujets qui ont affirmé l'existence de la fenêtre ont eu à répondre à cette seconde question. Sur ces 8 sujets, ont répondu :

1 qu'il y avait des rideaux *rouges*.

1 » » » » » *jaunes*.

2 qu'il n'y avait *point de rideaux*.

4 n'ont pas répondu.

Les considérations qui précèdent nous montrent combien il est important que le juge qui a à tenir compte de témoignages relatifs à un ou à divers objets donnés, sur lesquels ont été interrogés les témoins d'une façon précise, examine si l'objet en question pouvait être intéressant pour le témoin interrogé. L'idéal serait de pouvoir ranger les catégories d'objets par rang d'intérêt : objets à mémorabilité forte, ou moyenne, ou faible. Mais il va sans dire que l'intérêt qu'a une catégorie d'objets varie suivant les catégories d'individus.

Dans nos expériences, où tous nos « témoins » étaient des universitaires, donc tous de la même classe intellectuelle, on constate que la testabilité et la mémorabilité moyennes ont beaucoup varié suivant les tests, sans qu'il soit possible cependant d'assigner un plus grand intérêt aux tests les meilleurs.

Voici en effet l'ordre de testabilité et de mémorabilité des divers objets :

¹ Lors des expériences faites dans notre laboratoire par M^{lle} Borst, nous avons eu l'occasion de constater des faits analogues ; v. BORST, *op. cit.*, p. 301-303.

TABLEAU VII.

Rang.	HOMMES		FEMMES	
	Testabilité.	Mémorabilité.	Testabilité.	Mémorabilité.
I	Existence fenêtre Forme des colonnes Nombre des fenêtres Nombre des bustes	Couleur du socle	Existence fenêtre Forme des colonnes Nombre des fenêtres	Couleur du socle Couleur plafond
II	Couleur du socle	Couleur du plafond	Nombre des bustes	Nombre des colonnes
III	Nombre des colonnes	Nombre des colonnes	Couleur du socle	Nombre des bustes
IV	Couleur du plafond	Nombre des fenêtres	Nombre des colonnes Couleur plafond	Nombre des fenêtres Existence fenêtre Forme des colonnes
V	—	Existence fenêtre Nombre des bustes	—	—
VI	—	Forme des colonnes	—	—

Peut-on dire que le socle du « Relief de la Suisse », dont la couleur figure en tête de la liste de mémorabilité a eu plus d'intérêt pour nos sujets que les bustes ou les colonnes du vestibule ? Guère. Aussi il faut chercher ailleurs la cause de cette forte différence de mémorabilité (environ 64 % dans le premier cas contre 17 et 11 dans les seconds ; voir notre tableau VI). Car cette différence n'est pas l'effet du hasard, puisqu'on rencontre presque exactement le même ordre de mémorabilité chez les sujets de l'un et de l'autre sexe. Chez les uns comme chez les autres viennent en tête la *couleur du socle* et du *plafond*, et le nombre de *colonnes*, et, en queue, l'*existence de la fenêtre* et la *forme des colonnes*. (Légère divergence seulement en ce qui concerne le nombre des bustes qui, chez les femmes, passe après le nombre des fenêtres, tandis que c'est l'inverse chez l'homme).

La faible mémorabilité de l'*existence de la fenêtre* et de la *forme des colonnes* doit provenir de la nature même de ces deux questions. Lors de chacune de ces questions, le sujet s'est trouvé devant une alternative : la fenêtre existe *ou* n'existe pas ; les colonnes sont rondes *ou* carrées. — La question de la forme des colonnes est, au fond, une question en partie « suggestive », puisque la question même

donne à penser au sujet que les colonnes sont rondes *ou* carrées, alors qu'elles sont les unes rondes, les autres rectangulaires. Or, on sait que toute question qui cache, si peu que ce soit, la suggestion d'un fait contraire à la réalité, est un piège tendu à la vérité.

Pour ce qui est de l'existence de la fenêtre, le pourquoi de la si faible mémorabilité est plus difficile à découvrir; car le fait que l'esprit s'est trouvé placé devant une alternative n'explique pas pourquoi, à défaut de la mémoire, le hasard n'a pas réparti en portions égales les *oui* et les *non*.

Pour les autres questions, il fallait non pas trancher si une chose est ou n'est pas, mais témoigner de la disposition spéciale ou de la couleur d'un objet dont l'existence n'est pas mise en doute. L'expérience a montré que, dans les circonstances présentes, ce sont les couleurs qui ont eu la plus forte mémorabilité. Le résultat favorable se rapportant à la couleur, pourtant si peu intéressante, du socle du relief de la Suisse tient sans doute au petit nombre de teintes entre lesquelles il était raisonnable de choisir: gris (teinte de la mollasse du vestibule), noir ou brun (couleur bois). Le gris l'a emporté à une très forte majorité; (8 voix pour le brun, 4 pour le noir, 4 pour le blanc ou le vert).

La mémorabilité relativement bonne du plafond de l'Aula s'explique par le certain intérêt esthétique que peut avoir la disposition de ses couleurs. — Mais on ne conçoit pas pourquoi la mémorabilité des bustes a été inférieure à celle des colonnes du vestibule....

RAPPORT ENTRE LA MÉMORABILITÉ ET LA TESTABILITÉ. — Le tableau VII montre que l'ordre de testabilité des objets n'est pas du tout le même que l'ordre de mémorabilité. L'ordre d'une des séries est au contraire presque l'inverse de ce qu'il est dans l'autre, en sorte que l'on peut dire que *plus la testabilité d'un objet est grande, moins est grande sa mémorabilité*.

Nous retrouvons là, exprimé sous une autre forme, ce fait constaté par tous les expérimentateurs, que la qualité du témoignage est le plus souvent inversement proportionnelle à son étendue.

Mais, il est à noter que, la baisse du coefficient de mémorabilité n'est pas seulement la conséquence numérique obligée de la hausse du coefficient de testabilité. Dans le cas particulier, cette influence numérique est très minime. Si, dans le tableau VI, on calcule toutes les valeurs de la mémorabilité en prenant constamment le pourcentage par rapport au chiffre de 52 réponses, on constatera que les valeurs de mémorabilité des quatre derniers tests sont relativement peu

changées (n. bustes: 17,3 au lieu de 17,6; — coul. socle: 59,6 au lieu de 63,9; — n. colonnes: 21,1 au lieu de 23,9; — coul. Aula: 42,3 au lieu de 53,6).

Il faut en conclure que, pour des raisons psychologiques qui nous échappent, *il y a antagonisme entre la testabilité et la mémorabilité*, c'est-à-dire entre l'aptitude à tester et l'aptitude à conserver intacts dans la mémoire les souvenirs qui s'y sont déposés. Ici la décroissance de la qualité du témoignage collectif n'est pas la conséquence même de la croissance de son étendue¹, mais c'est au contraire la baisse de la mémorabilité qui paraît avoir engendré la hausse de la testabilité.

Moins est grande la mémorabilité d'un fait, plus est grande la tendance collective à témoigner sur lui². — Pourquoi ?...

§ 3. Les réponses justes obtiennent-elles la majorité relative des suffrages ?

Il y a dans un interrogatoire plusieurs façons de poser les questions, qui n'ont pas toutes la même valeur au point de vue de la recherche de la vérité. — Supposons qu'on veuille établir le signalement d'un malfaiteur. Plusieurs témoins, indépendants les uns des autres, viennent déclarer qu'ils ont aperçu un individu suspect s'échapper de l'endroit où le délit a eu lieu.

Supposons d'autre part que, pour une raison ou pour une autre, le juge instructeur tienne à savoir si l'individu en question a les cheveux rouges. Il y aura quatre façons pour ce magistrat de poser aux témoins la question qui devra le renseigner sur ce point:

- I. *Cet homme a-t-il des cheveux rouges ?*
- II. *Cet homme n'a-t-il pas des cheveux rouges ?*
- III. *Quel est la couleur des cheveux de cet homme ?*
- IV. *Donnez-moi le signalement de cet homme ?*

Il va sans dire que c'est la façon IV qui est la meilleure. Si un certain nombre de témoins déclarent *d'eux-mêmes* que l'individu suspect qu'ils ont aperçu avait les cheveux rouges, la justesse de ce témoi-

¹ C'est-à-dire de la tendance au verbiage, comme c'est le cas lors des dépositions sur des thèmes étendus. Cf. Borst, ces Arch., III, p. 302-303.

² Je n'entends pas formuler ici une loi générale, mais simplement exprimer la conclusion qui se dégage *des expériences précédentes*. Nous verrons plus loin que cet antagonisme entre la testabilité et la mémorabilité n'existe pas toujours, et nous essaierons (p. 381) de déterminer les conditions, le pourquoi de cet antagonisme.

gnage sera presque une certitude¹, étant donné que les cheveux rouges ne sont pas chose banale, et que l'esprit se refuse à admettre que le hasard ait seul dicté ce choix chez tous les témoins. L'accord de témoignages *spontanés*, sur un fait rare, peu banal, contingent ou improbable, recueillis chez des témoins qui ne se sont pas concertés, équivaut à une certitude.

Le plus souvent, malheureusement, les témoins ne disent pas spontanément ce que l'on désire savoir, c'est pour cela que l'on recourt à l'interrogatoire, qui fait converger le témoignage sur le point même qu'il s'agit d'éclaircir. On posera alors une question du type I, II ou III.

La forme des questions I et II est très mauvaise, car en même temps qu'elle introduit dans l'esprit de la personne interrogée une image précise qui tend à s'imposer et qui nuit aux souvenirs en se superposant à eux et en les inhibant, elle a une influence suggestive très nette².

Reste la question du type n° III.

En soi, ce type de question paraît très rationnel. En demandant à un témoin « quelle est la couleur des cheveux de tel individu ? » il ne semble pas qu'on fasse la moindre pression sur son esprit. L'expérience a montré cependant que cette pression a lieu, et que, plus le témoin est sollicité par l'interrogatoire, plus il répond, et plus son témoignage devient infidèle³. Quoi qu'il en soit de la cause psychologique de cette altération du témoignage par l'interrogatoire, le fait est que, la plupart du temps, on ne peut éviter d'inter-

¹ A supposer, bien entendu, que ces témoins agissent indépendamment les uns des autres, et qu'il n'existe aucune influence capable de fausser dans une direction déterminée le témoignage collectif, p. ex. une suggestion de la presse, comme dans le fameux procès Berchtold (v. SCHRENCK-NOTZING. Z. f. Hypnot., V., 1897) ou une superstition collective, p. ex. que les criminels auraient des cheveux rouges.

² Il serait intéressant d'étudier l'influence exacte de questions de cette forme. Au Congrès de psychologie de Würzburg (avril 1906), M. O. LIPMANN a communiqué le résultat d'expériences qu'il a faites sur les *Suggestivfragen*. Après avoir montré une gravure sur laquelle figurait une petite fille *sans* chapeau, il demandait, soit : « Quelle sorte de chapeau a la fillette ? », soit « La fillette n'a-t-elle pas un chapeau ? », soit « La fillette a-t-elle un chapeau ? », et il comparait l'influence suggestive de chacune de ces questions ; ainsi il a constaté que c'était la première de ces trois formules qui a la plus grande force suggestive. — Il faudrait voir quelle est l'action de ces formules dans les cas où l'objet sur lequel on questionne existe en réalité.

³ BINET. *La suggestibilité*, Paris, 1900, p. 294 : « le seul fait de poser oralement une question précise augmente les erreurs de mémoire ». Tous les expérimentateurs ont trouvé que le « récit » spontané avait une fidélité plus grande que l'interrogatoire.

roger selon le mode III. Il n'est donc pas sans intérêt de se demander quelle confiance on peut avoir dans les réponses obtenues, par ce procédé, d'un grand nombre de témoins.

Examinons les résultats de nos questions nos 4, 5, 6, 14, qui sont des questions du type III (v. tableau VI, p. 358.) — Nous constatons que, *dans le cas seulement de la couleur du socle les réponses justes ont obtenu la majorité absolue des suffrages*¹.

Dans les questions 4, 5, 6, au contraire, les réponses justes ont été en minorité. Reste à voir cependant si elles sont arrivées à grouper plus de suffrages que chacune des autres réponses isolément ; en d'autres termes, si elles ont obtenu la majorité *relative* des suffrages ? Voici, pour chacune des réponses, le nombre des témoignages correspondants :

TABLEAU VIII.

Réponse faite	NOMBRE DE SUFFRAGES		
	N. Colonnes	N. Fenêtres	N. Bustes
0	—	—	1
1	—	2	4
2	4	1	7
3	1	21	5
4	8	15	6
5	3	40	11
6	13	3	9
7	4	—	5
8	44	—	2
9	1	—	—
10	1	—	1

Ce tableau nous montre que, dans aucun de ces trois cas, ce n'est la réponse juste qui a obtenu la majorité relative des suffrages. Pour le nombre des colonnes, la réponse juste (8) n'arrive que seconde,

¹ Je ne tiens pas compte du résultat pour la couleur du plafond de l'Aula : presque personne n'a répondu entièrement juste, et presque tout le monde a répondu à moitié juste. La haute valeur de la mémorabilité de ce test est donc un peu illusoire.

avec 11 suffrages contre 13 donnés à la réponse (fausse) : « 6 colonnes » ; pour le nombre des fenêtres, la réponse juste (5) n'arrive qu'en 3^{me} rang, avec 10 suffrages seulement contre 21 et 15 accordés à deux réponses fausses ; enfin, pour le nombre de bustes, la réponse juste (6) arrive au 2^{me} rang, avec 9 suffrages contre 11 accordés à une réponse fausse.

Dans le témoignage collectif, la réponse juste n'est donc pas même toujours celle qui obtient la majorité relative des suffrages.

De telles constatations justifient, s'il était besoin, l'étude expérimentale du témoignage, car elles montrent que la logique, l'arithmétique, et le raisonnement à priori, ne suffisent pas pour apprécier un témoignage ; il faut plus encore : il faut avoir une connaissance empirique de la fonction psychologique du témoignage.

Le tableau ci-dessus nous montre que les témoins ont presque constamment réduit le nombre des objets en question ; les erreurs sont presque toutes en moins, rarement en plus. Nous pouvons en conclure que nous avons une *tendance à simplifier le souvenir, à le reconstruire sur un schème plus économique.*

Cette tendance est-elle générale ? Quelles sont ses conditions, ses limites, ses variations ? — Voilà matière à nouvelles recherches. Pour le moment, nous devons nous borner à constater qu'il intervient dans l'acte du témoignage certaines tendances psychologiques, tendances assez générales pour fausser les résultats de témoignages collectifs au delà de toutes les prévisions fondées sur la probabilité mathématique.

CHAPITRE II.

APPRÉCIATION DES QUANTITÉS

§ 1. Méthode.

Les erreurs qui se rencontrent dans un témoignage ne proviennent pas seulement d'un défaut de la *mémoire* du témoin ; elles peuvent tenir aussi à la façon dont il a *perçu, apprécié* ou *jugé* les faits qui tombaient sous ses sens.

Si, par exemple, l'on interroge un témoin sur *l'âge* que peut avoir tel individu, l'erreur commise par le témoin peut provenir de ce que l'image de cet individu *s'est altérée* dans sa mémoire ; mais elle peut provenir aussi de ce que le témoin a *mal apprécié* l'âge de cet individu, lorsqu'il l'avait sous les yeux ; (ou encore qu'il apprécie mal

l'âge de cet individu dont sa mémoire lui fournit une image exacte). — Ainsi, dans les expériences de M^{lle} Borst, l'âge de la grande fille représentée sur la fig. 4¹ a varié, suivant les réponses, de 10 à 14 ans ; l'âge du berger de la fig. 5, de 25 à 70 ans, etc. Nous nous étions alors demandé si cette divergence ne tenait pas plus encore à une diversité d'appréciation de l'âge qu'à une altération du souvenir.

L'appréciation joue un rôle considérable dans le témoignage, judiciaire ou autre. A tout moment, on nous pose des questions qui impliquent une appréciation de notre part : quelle est la *hauteur* de cette maison, la *largeur* de cette chambre, la *surface* de ce terrain, la *durée* de ce trajet, l'*âge* de cette personne, le *nombre* d'auditeurs à une conférence, la *vitesse* de cette automobile, le *volume* de cette caisse, la *clarté* de cette lampe, la *hauteur* de ce son musical, l'*ouverture* de cet angle, l'*inclinaison* de cette pente, le *degré* de cette température, le *poids* de ce colis, le *prix* de cette marchandise ? etc.

Toutes ces questions se caractérisent par le fait qu'elles font appel à notre faculté de *mesurer* mentalement les choses, et de déterminer leur grandeur absolue. Or l'appréciation des mesures est, comme chacun sait, un art dans lequel nous sommes généralement très peu experts.

Dans un petit article publié jadis dans un journal d'étudiants², j'avais attiré l'attention sur cette maladresse, en indiquant quelques observations personnelles à l'appui : « J'ai vu un homme des plus instruits, et qui a une profession qui l'appelle à parcourir souvent les montagnes, donner 100 mètres de profondeur à un ravin qui n'en a que 30 ! Une autre fois, me trouvant avec un ami, nous en vîmes à discuter la hauteur d'une vieille tour. Rentrés à la maison, nous nous empressâmes de contrôler nos chiffres ; l'un avait doublé et l'autre triplé le nombre réel de mètres que mesure la tour en question... Un moyen simple et facilement réalisable — disais-je — pour se rendre compte de ses aptitudes sur le terrain de l'estimation, serait de s'examiner et de faire sur soi quelques expériences : estimer certaines dimensions à l'œil nu, soupeser certains poids, mesurer ensuite décimètre et balance en main, recommencer souvent, prendre des moyennes, et l'on arriverait à se forger une sorte de formule de correction empirique, tout en faisant par la même occasion quelques remarques psychologiques intéressantes. » — Enfin, je demandais que l'on éduquât, dans les écoles, par des exercices convenables, la faculté d'appréciation des mesures chez les enfants.

Je n'ai malheureusement pas mis à exécution le plan de recherches exposé dans les lignes ci-dessus, et c'est à Stern que revient

¹ V. ces Archives, III, p. 256, 258, 292.

² Ed. CLAPARÈDE. *L'appréciation des mesures*. Feuille centrale de la Soc. de Zoologie, juin 1893, p. 342 ss.

l'honneur d'avoir le premier réalisé expérimentalement les investigations souhaitées¹.

Dans son travail consacré à l'évaluation des grandeurs spatiale et temporelle, Stern a très nettement indiqué les trois points sur lesquels devaient porter les recherches² :

1° *Relation entre l'appréciation et la grandeur absolue de la chose à évaluer* : l'erreur d'appréciation est-elle proportionnelle à la grandeur de l'objet, ou au contraire existe-t-il une certaine dimension *optima* pour laquelle l'erreur d'appréciation est la plus faible ?

2° *Relation entre l'appréciation et la nature qualitative de la chose à évaluer*.

3° *Appréciation immédiate et appréciation de mémoire* : les appréciations faites après coup, d'après le souvenir que nous avons des choses, ont-elles certains caractères propres (par exemple une tendance à la sous-estimation, etc.) qui les distinguent des appréciations immédiates, c'est-à-dire faites lorsque l'objet à estimer est présent.

Pour résoudre ces questions, l'expérience est indispensable. La méthode à suivre pour tirer parti des résultats a été aussi exposée par Stern, dans le même travail, et nous ne pouvons mieux faire que de nous servir des formules qu'il a établies.

Pour exprimer l'erreur d'appréciation d'un individu dans un cas donné, il faudra prendre le rapport entre l'erreur absolue commise et la grandeur réelle à évaluer. On aura ainsi le COEFFICIENT D'ERREUR D'APPRÉCIATION, coefficient qui peut être exprimé en ‰.

Soit G la grandeur réelle de la mesure à évaluer, g la grandeur évaluée ; la différence $g - G$ donnera la grandeur absolue de l'erreur commise, et la fraction

$$\frac{g - G}{G}$$

¹ Outre l'appréciation des quantités, la question de l'appréciation des *qualités* mériterait aussi une étude. Il arrive souvent qu'un témoin soit appelé à dire si telle personne « a l'air » intelligente ou bête, normale ou imbécile, bonne ou méchante, douce ou sévère, si elle est active ou paresseuse, laide ou belle, en bonne santé ou malade, etc. — Les professeurs sont appelés à apprécier la qualité des examens et à l'exprimer par un chiffre. Les juges apprécient la culpabilité des condamnés et l'expriment par un chiffre de mois de prison. Il serait très intéressant de rechercher comment s'élaborent psychologiquement de telles appréciations, et la façon dont elles varient suivant les catégories de juges, leur âge, leur routine, etc., et les autres circonstances qui entourent ces jugements d'appréciation.

² STERN. *Ueber Schätzungen, insbes. Zeit- u. Raumschätzungen*. Beitr. z. Ps. d'Aus., II, 1, p. 34.

l'erreur relative d'appréciation ou coefficient d'erreur d'appréciation (*relative Schätzungs-differenz*).

Par exemple, si l'on évalue à 12 mètres une longueur qui n'en a que 10, la relation $\frac{12 - 10}{10}$, soit $\frac{2}{10}$, soit 20 ‰, sera le coefficient de cette erreur d'appréciation.

Lorsqu'on a à exprimer les appréciations de plusieurs personnes portant sur une même grandeur objective, il faudra calculer :

1° La TENDANCE APPRÉCIATIVE MOYENNE, obtenue en prenant la moyenne arithmétique de toutes les appréciations individuelles. En comparant le chiffre obtenu à la grandeur objective à apprécier, on voit si cette tendance moyenne est une *surestimation* ou une *sousestimation*, et quelle est la grandeur de cette TENDANCE ERRONÉE D'APPRÉCIATION (*Richtungsfehler*).

2° L'ERREUR APPRÉCIATIVE MOYENNE, obtenue en prenant la moyenne des erreurs absolues ou individuelles sans tenir compte de leur signe algébrique.

Exemple : Soit 4 personnes, donnant pour une longueur de 10 mètres les appréciations suivantes ; 9, 8, 11, 8.

$$\text{La tendance appréciative moyenne sera } \frac{9 + 8 + 11 + 8}{4} = 9.$$

9 étant plus petit que 10, la tendance sera donc une *sousestimation*.

La grandeur de cette *tendance erronée d'appréciation* sera $\frac{9 - 10}{10} = \frac{-1}{10} = -10 \text{ ‰}$.

Enfin, l'*erreur moyenne d'appréciation* sera $\frac{1 + 2 + 1 + 2}{4} = 1,5$ pour 10, soit 15 ‰.

Lorsque des sujets, au lieu de répondre par un seul nombre, ont exprimé par deux chiffres les limites de leur appréciation (par exemple « de 80 à 100 mètres »), j'ai, suivant l'exemple de Stern, pris la moyenne de ces deux nombres.

§ 2. Résultats.

C'est à l'aide de ces formules que nous allons maintenant exprimer les résultats obtenus par les réponses aux nos 8, 9, 11-13, 15-18 du questionnaire publié plus haut (p. 348).

Je suis obligé de laisser de côté les deux questions (nos 19 et 20) relatives à l'appréciation d'une *durée*, car j'ai constaté que quelques-uns de mes sujets avaient, pendant l'expérience, tiré leur montre... ; en outre, j'avais, dans la leçon précédente, déjà attiré l'attention de l'auditoire sur la tendance que l'on a à surestimer les courtes durées ; mes sujets n'étaient donc plus dans les condi-

TABEAU IX.

APPRECIATION DES QUANTITÉS.

Questions N°:	NOMBRES				LONGUEURS							
	11	9	12	Person.	13 bis	18	8	17	16 bis	15	18 bis	17 bis
Quantité réelle:	44	37	500	Escal.	2,75 m.	3,80 m.	3,90 m.	5,30 m.	5,75 m.	26 m.	35 pas	85 m.
	Bancs			Person.	Vertical	Vertical	Vertical	Vertical	Vertical			Vertical
Tendance erronée (en %)	+18	-9	-9		+0,7	+8	+21	+10	-5	+16	-	-
(Richtungsfehler)	+27	-25	-26		+10	+5	-6,6	+12	-27	+37	-	-
Erreur moyenne	+72	-16	-19		+5,4	+6,5	-11,8	+4,5	-16	-10,5	+1,4	+12
(en %)	+39	-17	-18		-20	-2,6	-18	+18	-26	-30	+9	+20
	+30	-32	-4,6									
Allemands	32	25	34		30	38	14	20	32	42	-	-
Latins	31,5	35	39		21	23	18	18	27	38	-	-
Slaves	76	23	35		25,5	30,5	16	28,5	29	40	49	48
Moyenne	46	28	36		22	22,5	18	32,5	31	53	18	23
Dames	36	37	87									
Hommes	0	1	9		9	4	1	-	-	4	1	1
(en %)	25	12	4		5	12	6	10	7	9	1	2
Juste (○)	10	28	26		11	9	3	8	21	12	3	2
suresstime (+), sousstime (-)	1	1	1		2	4	1	-	-	2	1	-
Dames	8	2	2		1	2	2	5	2	1	2	3
(en %)	2	8	8		7	4	8	7	9	7	1	1
Total	1	2	10		11	8	2	-	-	6	2	1
Nombre de sujets ayant apprécié	33	14	6		6	44	8	15	7	10	3	5
	12	36	34		48	13	41	22	30	19	4	3

Récapitulation du tableau IX.

	Tests de Nombre	Tests de Longueur	Total pour tous les tests
Moy. gén. de la <i>Tendance erronée</i> :	+ 1,3	+ 0,14	+ 0,4
» p ^r les <i>dames</i> seulement:	- 2,2	- 6,36	- 5,4
Moy. gén. de l' <i>Erreur moyenne</i> :	37	25	28
» p ^r les <i>dames</i> seulement:	53	27	33,7
Nombre de sujets de chaque tendance en %	Hommes	9	14
	Dames	36,5	36
	Tous les sujets	55,75	50
	9	10	11,5
	36,5	32	36
	56,5	58	52,5
	9	12	9
	36,25	34	34
	55,75	54	57
	9	12	10
	36,25	34	35
	55,75	54	55

tions d' « ignorance » requises pour une expérience de ce genre. Je me bornerai à dire que les appréciations ont varié, pour la durée de 40 secondes, entre 15 secondes et 3 minutes; — pour la durée de 16 secondes, entre 2 secondes et 1 minute.

Les résultats se rapportant à l'appréciation des valeurs numériques et des dimensions spatiales sont consignés dans le tableau IX, auquel je ne puis mieux faire que de renvoyer le lecteur, en l'avertissant que tous les chiffres de ce tableau, sauf ceux indiquant le nombre de sujets, expriment des *pourcents*. La ligne « *moyenne* » exprime le résultat de tous les 54 sujets, dames comprises; dans la ligne « *dames* » sont données les moyennes des dames seulement, au nombre de 12. Pour les appréciations de longueur, je n'ai pas tenu compte des réponses des *Slaves*, plusieurs d'entre eux m'ayant dit qu'ils n'étaient pas habitués aux mesures métriques, les mesures en archines, etc. étant seules en vigueur dans leur pays. Enfin, les colonnes 18 bis et 17 bis contiennent les résultats des 9 sujets (dont 4 dames) pour lesquels les questions 17 et 18 ont dû être modifiées (voir plus haut p. 349).

Voici, brièvement, quelles sont les conclusions qui se dégagent de ce tableau :

Il existe, dans une collectivité, certaines tendances à peu près constantes à la sousestimation ou à la surestimation, suivant les grandeurs données. C'est ce que l'on peut constater en comparant entre eux les résultats obtenus pour chacun des groupes « Allemands », « Latins » et « Slaves » entre lesquels nous avons réparti nos sujets : à part trois exceptions (questions 8, 15 et 16 bis), la tendance s'est toujours montrée de même sens (+ ou -) dans ces divers groupes pour une même appréciation.

Une de ces tendances collectives consiste, grosso modo, à *surestimer les petites grandeurs et à sousestimer les grandes* (nombres et longueurs.) Nos expériences sont trop peu nombreuses pour que nous puissions voir à quelle grandeur correspond l'optimum d'évaluation. Stern (*loc. cit.*, p. 62) a constaté, pour les longueurs spatiales, que cet optimum se trouvait entre 1 et 4 mètres. C'est entre 2 m. 75 et 5 m. 30 que nous trouvons les meilleurs résultats moyens.

Il existe une tendance très nette à *surestimer les dimensions verticales* (voir dans le tableau IX, les n^{os} 8, 17, 17 bis), notamment dans les cas où l'appréciation est immédiate.

Pour les distances horizontales, nous avons les résultats suivants : *dans l'appréciation de mémoire on surestime les distances horizontales petites, on sousestime les distances horizontales grandes* ; — dans l'appréciation immédiate, (n^o 18) nous avons trouvé une tendance à la sousestimation.

Dans la question n^o 16, *l'appréciation en « pas » a été plus exacte que l'appréciation en « mètres ».*

Il n'y a aucun parallélisme entre la grandeur de la tendance erronée moyenne, et la grandeur de l'erreur moyenne ; c'est-à-dire que l'appréciation collective peut être très exacte quand bien même les erreurs individuelles sont très grandes et vice versa. Ainsi, pour la question n^o 8, nous voyons que la tendance erronée moyenne des dames est nulle, leur appréciation collective s'est trouvée exacte ; néanmoins, leurs écarts individuels ont été très grands, de 32,5 % en moyenne.

SEXES. Ainsi que le montre la récapitulation du tableau IX, *les dames ont apprécié moins juste que les messieurs : leur tendance erronée est plus grande, et leur écart moyen est plus considérable.*

Les dames paraissent présenter une tendance à la sousestimation, tandis que les messieurs (collectivement) auraient une tendance à la

surestimation¹. Si l'on tient compte des résultats individuels, on voit que le nombre des sujets qui ont sousestimé est plus grand que celui des sujets qui ont surestimé (55 % contre 35 %) ; la proportion des femmes sousestimantes est plus forte que celle des hommes sousestimants 57 % contre 52,5 %. Il serait cependant prématuré d'affirmer que cette plus forte tendance à la sousestimation des femmes tiende réellement à une tendance spécifique d'appréciation propre à leur sexe. Peut-être le résultat que nous venons de trouver n'est-il que *l'effet de la plus grande suggestibilité féminine*. La femme n'aurait pas une tendance spéciale à sousestimer mais simplement à exagérer la tendance erronée, quel que soit son sens. Et si, dans nos expériences, la balance des témoignages féminins a penché du côté de la sousestimation, ce serait simplement parce que nos tests se sont trouvés être de nature à provoquer plus souvent la sousestimation ; (par exemple, dans ces tests, dominent les distances horizontales). — Si en effet nous nous reportons aux résultats féminins concernant l'appréciation immédiate des dimensions verticales qu'elles avaient sous les yeux (hauteur de la salle, n^o 17 et 17 bis du tabl. IX), nous constatons que les dames ont surestimé beaucoup plus et plus souvent que les messieurs, ce qui semble indiquer qu'elles ont subi, plus que ces derniers, la forte illusion qu'exercent sur notre perception les dimensions verticales.

Mais il se pourrait aussi que les divergences que nous avons constatées soient dues simplement au hasard ; étant donnée la grandeur de l'erreur moyenne, la probabilité que la divergence observée est due à une autre cause que le hasard n'est pas très forte.

CHAPITRE III.

SIGNALEMENT ET CONFRONTATION

§ 1. Disposition de l'expérience.

Un jour, le 13 décembre 1905, un individu déguisé et masqué entra brusquement dans la salle de l'Université où je donnais ma leçon, et se mit à gesticuler et à proférer quelques paroles, d'ailleurs incompréhensibles. Je lui enjoignis l'ordre de se retirer, et comme il n'y obtempérait pas, je le mis à la porte.

¹ Il est à noter que, dans le tableau IX, les résultats des messieurs ne sont pas indiqués seuls. Dans la moyenne générale sont compris les messieurs et les dames. La différence entre dames et messieurs est donc plus grande que celle que nous constatons en comparant les dames à la moyenne générale.

Cette scène, qui avait duré en tout 20 secondes, je l'avais préparée moi-même à l'avance. Mais personne dans l'auditoire ne s'en douta. Le fait se passait en effet au lendemain de la fête de l'Escalade, vieille fête patriotique genevoise qui est célébrée par une mascarade. L'on crut donc que c'était un déguisé de l'Escalade qui s'était aventuré dans l'Université pour y faire quelque scandale; quelques auditeurs pensèrent que cette farce était le résultat d'un pari d'étudiants, etc. Bref, au moment de la scène, il ne vint à l'esprit de personne que c'était là un coup monté destiné à une expérience de témoignage. La scène a donc bien rempli les conditions de réalité et de naturel dont nous avons montré ci-dessus (p. 347) l'importance pour l'expérimentation sur le témoignage.

Lorsque le déguisé fut mis à la porte, je continuai ma leçon comme si de rien n'était, et ce n'est que huit jours plus tard que je fis allusion à cet incident, en priant mes auditeurs de bien vouloir passer au laboratoire, les jours suivants, pour me donner quelques renseignements sur l'individu en question, dont je désirais établir le signalement.

Malheureusement mes auditeurs ne montrèrent pas un grand empressement à venir subir cet interrogatoire, et seulement 25 d'entre eux répondirent à mon invitation. Ils vinrent déposer à des dates diverses; le premier se présenta le 21 décembre 1905, le dernier, le 7 mars 1906.

Bien entendu, lorsqu'un témoin avait déposé, je ne lui disais pas s'il avait répondu juste ou faux; il lui était donc impossible de renseigner ses camarades sur les réponses à faire.

SIGNALEMENT. — Voici les questions que je posais, oralement, à chaque témoin. Entre crochets se trouve la réponse exacte :

- 1° *Cet individu avait-il un chapeau ?* [Oui].
- 2° *Quelle espèce de chapeau ?* [Feutre mou].
- 3° *Couleur du chapeau ?* [Gris].
- 4° *Avait-il des gants ?* [Oui].
- 5° *Couleur des gants ?* [Blanc].
- 6° *Quel costume ?* [Longue blouse, en toile. Pantalons foncés presque invisibles].
- 7° *Couleur de la blouse ?* [Grise, couleur toile de sac].
- 8° *Avait-il un foulard autour du cou ?* [Oui].
- 9° *Couleur de ce foulard ?* [Brun].
- 10° *Que tenait-il dans la main droite ?* [Une canne].
- 11° *Et dans l'autre main ou sur le bras ?* [Une pipe; un tablier bleu].

12° *Couleur des cheveux ?* [Les cheveux n'étaient pas visibles].

13° *Combien de temps est-il resté dans la salle ?* [20 secondes].

[La photographie de l'individu déguisé se trouve reproduite à la pl. II, fig. 1].

CONFRONTATION. — Une fois la déposition terminée, je conduisais le témoin dans une des salles du laboratoire où se trouvait exposé le masque de l'individu en question entouré de 10 autres masques (v. pl. II, fig. 2), et je le priais de le reconnaître et de le désigner. (Parmi ces 10 masques se trouvait un masque de *nègre* qui n'est pas reproduit sur la planche; personne d'ailleurs ne l'a désigné).

SUJETS. — Au nombre de 25 pour le signalement (23 seulement pour la confrontation), se répartissant ainsi : 18 messieurs, presque tous étudiants en droit et 7 dames; nationalités : 12 Allemands, 4 Genevois, 4 Slaves, 4 Bulgares, 1 Egyptien.

§ 2. Signalement.

FIDÉLITÉ ET ÉTENDUE. — Nous donnons dans le tableau X les résultats de la fidélité et de l'étendue du témoignage des 25 sujets ayant répondu à l'interrogatoire concernant le signalement. Nous avons subdivisé ces sujets en trois groupes d'après le temps qui s'est écoulé entre la scène du 13 décembre et le moment de leur déposition : 7 sujets ont déposé dans les 9 jours qui ont suivi l'incident; 10, du 29^{me} au 35^{me} jour; et 8 du 42^{me} au 84^{me} jour. L'on pourra ainsi comparer l'influence du temps sur le témoignage. Le tableau contient aussi des données relatives à la nature des erreurs commises, erreurs par *transformation*, par *addition*, ou par *négation*¹.

Les témoignages relatifs au signalement n'ont brillé ni par leur étendue, ni par leur fidélité. Un seul sujet a répondu aux 12 questions de l'interrogatoire, avec une fidélité de 59 %. L'étendue la plus faible comporte 3,5 réponses avec une fidélité de 42 %. 2 dames ont obtenu une fidélité de 100 %, mais avec une étendue faible (7 réponses chez l'une et 4 chez l'autre).

Le TEMPS ne paraît pas avoir eu une grande influence sur les caractères du témoignage. Si la fidélité et l'étendue ont été meilleures dans le groupe I comparé aux deux autres, elles ont été aussi meilleures dans le groupe III comparé au groupe II.

¹ Exemples : TRANSFORMATION : Chapeau de paille, au lieu de chapeau de feutre. — ADDITION : à la question relative au costume, un sujet mentionne, outre la blouse, des pantalons à carreaux; les cheveux du déguisé étant invisibles, j'ai compté comme addition toutes les réponses relatives à la couleur de ses cheveux. — NÉGATION : Le sujet avait-il des gants? *non*, etc.

TABLEAU X.

ETENDUE ET FIDÉLITÉ DU SIGNALEMENT.

Sujets ayant répondu :	Rép. tot.	Rép. just.	Etendue en %	Fidélité en %	Transfor.	Addition	Négation
I. dans les 9 ^{rs} jours.	8,1	5,1	63	64	1,6	0,7	0,7
II. du 29-35 ^e jour.	7,25	4	55	53,7	1,9	0,7	0,7
III. du 42-84 ^e jour.	7,75	4,5	58	61	2	1	0,25
Moy. générale.	7,7	4,5	58	59	1,8	0,8	0,6
Moy. des 18 hommes.	7,9	4,2	53	53	2	1	0,7
Moy. des 7 femmes.	7,1	5,1	71	74,3	1,4	0,4	0,14

Ce résultat, — à savoir que les dépositions faites plusieurs semaines après un événement ne sont pas nécessairement plus erronées que celles faites dans les jours suivant cet événement — concorde avec celui signalé par Jaffa à la suite de l'incident-expérience du séminaire criminologique de Berlin ¹.

Le temps ne semble pas agir non plus sur la nature de l'erreur.

Chez les FEMMES, la fidélité et l'étendue ont été beaucoup meilleures que chez les HOMMES. Ce résultat, qui confirme celui auquel était parvenu M^{lle} Borst, doit tenir en partie à ce que, dans ce test comme dans les siens, les vêtements ont tenu une très grande place, et que tout ce qui tient aux vêtements intéresse, d'instinct, beaucoup plus le beau sexe que l'autre.

La nature des erreurs varie-t-elle avec le sexe ? Si nous faisons le pourcentage de chaque genre d'erreurs, nous trouvons :

	HOMMES.	FEMMES.
Transformations	54 %	71 %
Additions	26 —	22 —
Négations	20 —	7 —

Ce qui revient à dire que dans cette expérience l'altération des souvenirs par transformation a été plus grande chez les femmes que chez les hommes ; au contraire ces derniers ont montré une plus

¹ JAFFA. Beit. z. Psych. d. Aussage, I, 1, p. 91.

forte tendance que celles-là à ajouter à leur déposition des faits inventés de toutes pièces, et surtout à nier des faits ayant existé dans la réalité.

TESTABILITÉ ET MÉMORABILITÉ. — Le tableau XI montre ce qu'a été le témoignage pour chacune des questions posées. Nous constatons que la testabilité et la mémorabilité varient dans de grandes proportions, sans qu'il soit possible d'apercevoir très clairement la raison de cette variabilité.

Essayons cependant de dégager quelques-uns des facteurs qui ont conditionné la testabilité et la mémorabilité.

Testabilité. Il m'a paru, en examinant de près les réponses faites, que *ce qui pousse un témoin à répondre, c'est beaucoup moins la netteté de son souvenir que la probabilité que cet objet existe*, ou qu'il a tel ou tel caractère.

Parmi tous les objets sur lesquels portait notre questionnaire, il en est un dont l'existence était certaine : à savoir *le costume*. Il était certain que l'individu de l'incident du 13 décembre n'était pas entré tout nu dans la salle de cours. La certitude qu'il avait un costume me semble être un des facteurs qui a sollicité le plus la tendance à tester. En effet, non seulement tous les sujets, sans exception, ont répondu à la question n° 6, mais encore c'est à propos de cette question qu'ils ont fait le plus d'additions (c'est-à-dire qu'ils ont indiqué des objets de vêtements n'existant pas, comme des « grandes bottes », ou des « pantalons à carreaux »). C'est à cause de ces additions que la testabilité du costume est exprimée par le chiffre, bizarre en apparence, de 130 %.

On pourra objecter que, le costume étant la chose la plus apparente et la plus intéressante peut-être du déguisé, il n'y a rien d'étonnant à ce que ce soit lui dont la mémorabilité ait été la plus forte, et que c'est une supposition toute gratuite que de déclarer que la probabilité de l'existence du costume, et non son souvenir, a engendré sa forte testabilité. — Sans doute, l'intérêt du costume y est pour quelque chose. Mais, ainsi que l'indique le chiffre relativement faible de sa mémorabilité (63 %) et celui encore plus faible de la mémorabilité de sa couleur (50 %), le souvenir de ce costume s'est trouvé être, en somme, assez défectueux ; sa netteté n'explique donc certainement pas à elle seule la forte tendance à tester sur le costume. — D'ailleurs, des réponses dont la mémorabilité est beaucoup plus forte (p. ex. le n° 10), ont une testabilité bien moins grande.

Nous pouvons faire une remarque analogue à propos du *chapeau*,

dont la testabilité est très grande (96 %). Il était très probable que cet individu, venant du dehors, avait un chapeau. Aussi presque tout le monde a-t-il répondu *oui* à la question 1. Et cependant, le souvenir de ce chapeau était bien peu net, ainsi que le montrent les réponses relatives à sa nature et à sa couleur, qui n'ont obtenu qu'une mémorabilité de 50 %.

TABLEAU XI.
TESTABILITÉ ET MÉMORABILITÉ.
Moyenne de tous les sujets.

Questions :	Rép. tot.	Testabil.	Rép. justes.	Mémorab.	Transform.	Addit.	Négat.
1. Exist. chapeau.	24	96	19	79	1	1	3
2. Genre de chapeau.	17	68	8,5	50	8,5	—	—
3. Couleur »	18	72	9	50	9	—	—
4. Gants.	9	36	3	33	—	1	5
5. Couleur des gants.	3	12	0,5	17	2,5	—	—
6. Genre de costume.	32	130	20,5	63	3	8	1
7. Couleur blouse.	24	96	12	50	12	—	—
8. Foulard.	16	64	14	87	—	—	2
9. Couleur foulard.	9	36	0,5	5,5	8,5	—	—
10. Main droite.	20	80	18,5	92	1,5	—	—
11. Main gauche.	5	20	1	20	—	1	3
12. Couleur cheveux.	15	60	5	33	—	10	—

Même remarque aussi pour le *foulard*. Un foulard n'est pas, il est vrai, un vêtement indispensable ! mais un foulard constitue, en fait, l'ornement traditionnel du vaurien ; il fait partie intégrante, en quelque sorte, de divers types qu'on a souvent sous les yeux, en nature, en portrait, ou au théâtre, le type du vagabond, du voyou, de l'ouvrier « socio », de l'anarchiste, qui ont tous cet attribut commun : un large foulard noué autour du cou. — Il était donc probable que mon déguisé, qui tenait du vaurien et du vagabond, portait, comme ses émules, un mouchoir autour du cou. La preuve de ma manière de voir, je la tire du fait que, sur 9 réponses relatives à la couleur du mouchoir, 8 fois on a indiqué le *rouge*. Or, notre foulard était brun

clair et blanc ; — mais le rouge est précisément la couleur classique du foulard du vaurien ou de l'anarchiste. — Je crois donc que le souvenir du foulard réel n'a été pour rien dans les réponses faites, et que, si mon individu n'en avait pas eu du tout, les dépositions relatives à cet objet eussent été presque identiquement les mêmes.

Nous constatons de même que la testabilité a été très forte pour la question 10 : « que tenait-il dans la main droite ? » C'est que le *bâton* dont cet individu était armé, est, lui aussi, un attribut du type vaurien ou vagabond, et que sa présence était donc bien probable dans le cas présent.

La **mémorabilité**, elle aussi, me paraît être fonction de la probabilité de l'existence du fait sur lequel porte la question. Mais ici, quatre cas peuvent se présenter :

- 1° Le fait est *probable* et *réel* objectivement ;
- 2° Le fait est *probable*, mais *non réel* objectivement ;
- 3° Le fait est *improbable* et *réel* objectivement ;
- 4° Le fait est de nature contingente, *ni probable, ni improbable*.

Dans le premier de ces cas la mémorabilité sera bonne, puisque la probabilité coïncidera avec la réalité ; dans le second et le troisième elle sera mauvaise, pour la raison inverse ; dans le quatrième, la mémorabilité variera suivant les circonstances.

Examinons les faits : 1^{er} CAS. — Les questions relatives à l'*existence du chapeau, du foulard, et du bâton* tenu dans la main droite, ont donné une mémorabilité excellente (79, 87 et 92 %). C'étaient en effet des faits probables ayant existé en réalité.

2^{me} CAS. — Au contraire, la question relative à la *couleur des cheveux* a eu une mémorabilité très faible (30 %), bien que la testabilité fût beaucoup plus forte (60 %). Ces résultats sont dus à ce qu'il était très probable que les cheveux de cet individu avaient une couleur ; mais, en réalité, ses cheveux n'étaient pas visibles, les ailes du chapeau étant rabattues sur les oreilles et la nuque¹. 5 sujets seulement sur les 15 qui ont répondu, ont déclaré que les cheveux n'étaient pas visibles ;... mais, chose amusante, sur ces 5, deux ont affirmé que les cheveux n'étaient pas visibles, parce que le déguisé avait un masque tricoté qui lui cachait toute la tête (ce qui est faux) ! On voit donc que deux de ces réponses justes sont elles-mêmes dictées, non par un souvenir adéquat des faits, mais par une inférence fondée sur

¹ Quant à la croyance à la visibilité des cheveux, elle a été suggérée par la question elle-même, qui est de forme « suggestive ».

une probabilité (actuellement, en effet, les masques en tricot sont beaucoup plus répandus que ceux en carton qui ne cachent que le visage)¹.

De même la mauvaise mémorabilité de la *couleur de la blouse*, dont la forme avait été cependant bien retenue, tient sans doute à ce que la couleur que la moitié presque des sujets ont considérée comme probable (la couleur bleue, couleur des blouses des campagnards, etc.) ne correspondait pas à la réalité. Si la blouse avait été bleue en réalité, c'est-à-dire si la réalité avait coïncidé avec la probabilité, la mémorabilité de la blouse eût été presque parfaite.

Même remarque pour la *couleur du foulard*. — A propos de la *forme du chapeau*, plusieurs sujets ont affirmé que c'était un chapeau cylindrique, un chapeau haut de forme. Cette sorte de chapeau joue, en effet, un grand rôle dans les déguisements.

Ce qui montre bien qu'on répond beaucoup plus d'après le souvenir d'un type conventionnel que d'après le souvenir du fait lui-même, c'est la réponse que j'ai obtenue chez 4 sujets à propos du costume : « cet individu portait des *pantalons à carreaux*. » Ce sont 4 messieurs allemands qui ont donné cette réponse, mais tout à fait indépendamment les uns des autres ; ils ne se connaissaient même pas tous entre eux. Cette réponse provient de ce que le « pantalon à carreaux » est l'attribut spécifique, dans certaines régions, du chevalier d'industrie, du filou, du « Gigerl », en un mot, du personnage dont on se moque et dont on rit.

3^{me} CAS. — Un fait improbable, mais réel, est constitué par les *gants* de mon déguisé. Il était bien improbable en effet, que cet individu à l'allure paysanne portât des gants blancs. Nos sujets l'ont jugé ainsi. Aussi ont-ils 6 fois sur 9 nié l'existence de ces gants ; l'un d'eux a même assuré que les mains du vaurien étaient « grossières » ! La mémorabilité de ce test est donc très faible (33 %).

Remarquons à ce propos que les faits bizarres, insolites, qui devaient le plus « frapper » les gens qui en sont témoins, ne sont pas nécessairement ceux qui sont le mieux retenus, comme on le croit d'habitude. Il semble au contraire que l'esprit répugne à admettre ce qui est insolite, contraire à l'usage et à la routine, et qu'il préfère le

¹ La couleur attestée a d'ailleurs varié d'un sujet à l'autre ; les réponses ont été : noirs, bruns, blonds, jaunes, gris, blancs.

probable, dont l'assimilation lui coûte évidemment moins de peine, et pour le classement duquel il a des cases toutes prêtes¹.

4^{me} CAS. — Lorsqu'un fait n'est ni probable, ni improbable, sa mémorabilité doit varier suivant son intérêt ou d'autres circonstances. La mémorabilité de la question n° 11 (« que tenait-il dans l'autre main ? ») est très faible (20 %). C'est que la courte pipe et le tablier bleu tenus dans la main et sur le bras gauche n'étaient ni des objets probables, ni des objets intéressants. C'est à leur nature indifférente qu'il faut probablement rattacher aussi leur faible testabilité (20 %).

L'analyse des faits qui précède nous amène à la conclusion que *la probabilité de l'existence d'un fait est un des facteurs de sa testabilité et de sa mémorabilité*.

La probabilité subjective ou psychologique d'un fait a elle-même sa source dans l'habitude d'une part, dans la logique d'autre part. Nous croyons souvent qu'un fait A existe dans un cas donné parce qu'existe le complexus BCD auquel nous l'avons vu souvent associé. Ou bien nous inférons que A existe pour telle ou telle raison, pour expliquer, par exemple, la présence de BCD.

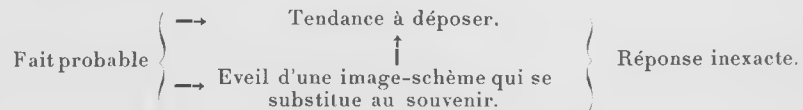
En d'autres termes, notre témoignage dépend souvent beaucoup moins de notre souvenir du fait lui-même que de l'image que nous possédons de la classe dans laquelle rentre ce fait. Nous avons dans notre esprit toute une série de types schématiques auxquels nous ramenons, pour des motifs d'économie et de mnémotechnie, les divers objets ou événements dont nous sommes témoins ; et lorsque nous devons témoigner sur eux, nous utilisons le type auquel nous les avons ramenés et qui est souvent tout ce qui reste d'eux dans notre esprit.

Ce fait permet peut-être d'expliquer, dans une certaine mesure, la **corrélation** assez curieuse que nous avons soulignée précédemment (p. 363) entre la *tendance à tester* et la *faible mémorabilité*.

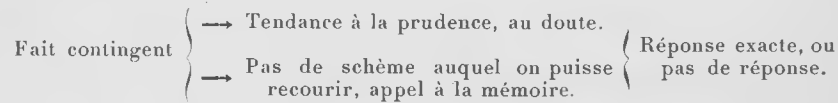
¹ Il serait intéressant de faire des recherches sur ce point de savoir ce qui, du routinier ou du nouveau, fait le plus d'impression sur l'esprit. Il y aurait à élucider là un point utile pour la « psychologie commerciale ». Je veux parler de la psychologie des annonces. Que vaut-il mieux, lorsqu'on désire répandre un produit, l'annoncer sous une forme toujours identique, ou au contraire sous une forme indéfiniment variée ? Ainsi certain chocolat est annoncé par une affiche dont la formule n'a jamais varié : « Chocolat X, évitez les contrefaçons » ; d'autres chocolats étalent au contraire leurs mérites sur des affiches dont l'image et le boniment changent constamment. Quel est le système préférable ? A priori il est difficile de le dire, et l'on pourrait combiner des expériences pour élucider ce petit problème.

La tendance à tester et la faible mémorabilité sont l'une et l'autre la conséquence d'une cause commune, et cette cause est précisément la *probabilité* du fait sur lequel on interroge le témoin. S'il s'agit d'un **fait probable**, il se dessine dans l'esprit du témoin une image plus ou moins nette du fait en question, tel que nous le concevons, et cette image se substitue au souvenir réel, soit parce que celui-ci fait entièrement défaut, soit parce qu'il est plus faible. En même temps il se produit une tendance à déposer, tendance qui provient soit du sentiment de probable, de connu, qu'éprouve le sujet et qui lui donne de l'assurance, soit de la netteté même de l'image-schème qu'il s'est auto-suggérée.

Dans ce cas la testabilité ira de pair avec l'insuffisance de la mémorabilité.



Lorsqu'au contraire, le **fait est contingent** particulier, rare, le témoin ne peut le déduire, ou l'induire, d'une image-schème; il ne pourra alors recourir qu'à sa mémoire. Si celle-ci n'a pas retenu le fait, le témoin n'aura aucune tendance à s'en faire une image précise, et, ne trouvant rien dans son esprit, ne répondra pas à la question qu'on lui pose. Et il ne répondra rien, non seulement parce que sa mémoire ne lui donne rien, mais encore parce que la nature contingente du fait le disposera inconsciemment (ou consciemment) à la prudence, au doute. Au contraire, s'il retrouve le fait dans sa mémoire, le témoin répondra, et alors répondra juste. On voit donc que, dans ces cas, le témoin n'est enclin à répondre que s'il a conservé un souvenir du fait; *la mémorabilité et la testabilité iront donc de pair.*



APPRÉCIATION DE LA DURÉE DE L'INCIDENT.

Il s'était écoulé 20 secondes depuis le moment de l'entrée dans la salle du bonhomme déguisé jusqu'à sa sortie. Ce temps a été sur-estimé 14 fois, sous-estimé 9 fois, estimé juste 1 fois.

Moyenne générale : 43 secondes $\frac{1}{2}$.

Tendance erronée moyenne : + 117 %.

Erreur appr. moyenne : 150 %.

Cette surestimation du temps eût été sans doute plus forte encore si je n'avais pas, comme je l'ai déjà dit, attiré l'attention de mes auditeurs, dans les leçons précédentes, sur les erreurs que l'on commet en appréciant de petites durées.

§ 3. Confrontation.

La confrontation joue un grand rôle dans le domaine judiciaire : confrontation de l'accusé avec les témoins ou avec sa victime, reconnaissance et identification de cadavres, etc.

Tandis que la déposition spontanée fait appel à la mémoire spontanée, et l'interrogatoire à la « mémoire forcée » (Binet), la confrontation met en jeu un troisième mode de la mémoire, la *reconnaissance*.

Ainsi que j'ai eu l'occasion de le constater, soit au cours des expériences de M^{lle} Borst, soit lors d'autres expériences (encore inédites) faites au laboratoire avec M^{lle} Lange et M. le D^r Papadaki, la reconnaissance est une fonction relativement indépendante (au moins en pratique) des deux autres modes de rappel du souvenir. Ainsi il se pourra faire qu'un sujet décrive correctement une image qu'on lui a précédemment montrée, à tel point que la personne qui l'interroge croie qu'elle en a conservé un souvenir parfaitement exact. Et pourtant, lorsqu'on lui remet l'image sous les yeux, elle lui paraît souvent *autre* qu'elle ne l'imaginait; quelquefois même elle ne la reconnaît plus du tout, et croit que ce n'est plus la même¹.

Il est donc toujours bon, lorsqu'on veut s'assurer qu'un souvenir est possédé intact par une personne, de joindre à la *description* qu'elle en donne une épreuve de *reconnaissance*. — Pour s'assurer que le souvenir est bien intact, il faudrait que le sujet le *reproduise* (en le dessinant et en le peignant, ou en le modelant, si c'est un objet visuel, etc.); ce serait là l'*experimentum crucis*. Mais, en pratique, ce n'est guère réalisable, et il faut généralement s'en tenir à la reconnaissance.

Il est donc utile d'étudier quelle est la *fidélité de la reconnaissance*. C'est cette étude à laquelle notre expérience du déguisé apporte une première contribution. Elle porte sur la reconnaissance du visage.

En général, cette reconnaissance n'a pas été fameuse. *Le masque vé-*

¹ J'ai constaté, en étudiant la mémoire dans un cas de psychose de Korsakoff, que la reconnaissance est atteinte dans cette maladie d'une façon relativement très considérable. Ces expériences seront publiées ultérieurement.

ritable (n° 8 de la fig. 2, pl. II) n'a été désigné correctement et seul que 5 fois sur 23 déposants, et presque toujours avec hésitation.

8 fois encore on l'a désigné, mais concurremment avec d'autres (v. le tableau XII) ; 4 fois on a hésité entre lui et le masque n° 4, qui lui ressemble, etc. — Enfin, 10 fois le masque réel n'a pas été désigné du tout, ni isolément, ni avec d'autres.

TABLEAU XII
RÉCOGNITION DU MASQUE

Ont été reconnus comme étant celui du déguisé, les masques n° :	16 Messieurs	7 Dames	Total des 23 sujets
8 seul	3 fois	2 fois	5 fois
8 ou 4	4 —	—	4 —
4 seul	1 —	1 —	2 —
8 et d'autres	3 (10, 10, 10)	1 (5)	4 —
4 et un autre	—	1 (5)	1 —
Un autre	3 (5; 6; 3)	2 (5; 5)	5 —
Plusieurs autres (désignés par un même sujet)	2 (5-7; 5-7)	—	2 —

J'ai indiqué, dans le tableau XII, en petits chiffres, les n°s des masques qui ont été (seuls ou concurremment) reconnus à tort. Ce sont les masques n°s 3, 6, 5, 7 et 10. En se reportant à la pl. II, on verra qu'ils n'ont pas la moindre ressemblance avec celui du « délinquant ». Deux d'entre eux, notamment, portent moustaches ; or cet ornement fait totalement défaut au masque 8.

Il arrive souvent, dans les confrontations, qu'un témoin, pour prouver la certitude de sa reconnaissance, indique un petit détail en déclarant qu'il avait déjà remarqué ce petit détail, qui « l'avait frappé » lorsqu'il avait rencontré la première fois la personne avec laquelle on le confronte, et qu'il est par conséquent certain que la personne qu'on lui montre aujourd'hui est bien la même que celle qu'il a rencontrée précédemment. Une remarque de ce genre semble plaider en faveur de la véracité du témoin. Ce n'en est cependant nullement un indice absolu, preuve en soit l'observation suivante :

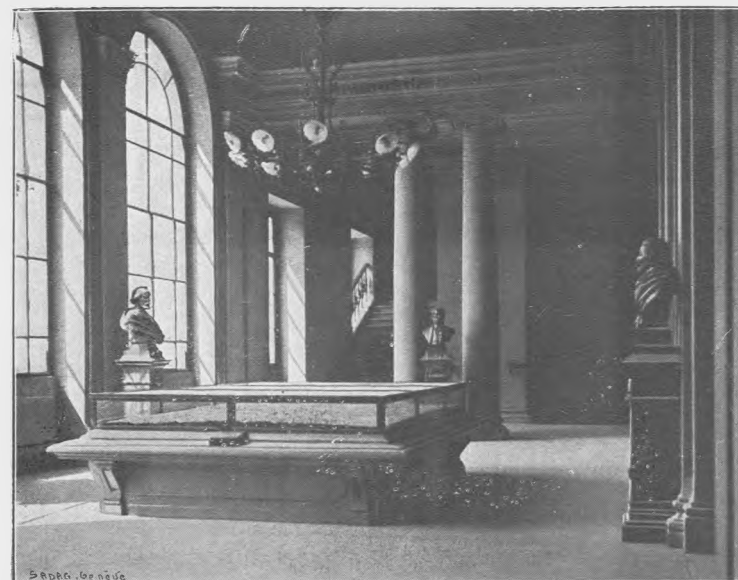


Fig. 1. — Aspect du vestibule dont le plan est figuré p. 349.



Fig. 2. — Fenêtre dont l'existence a été niée par 44 témoins sur 54 (v. p. 358).

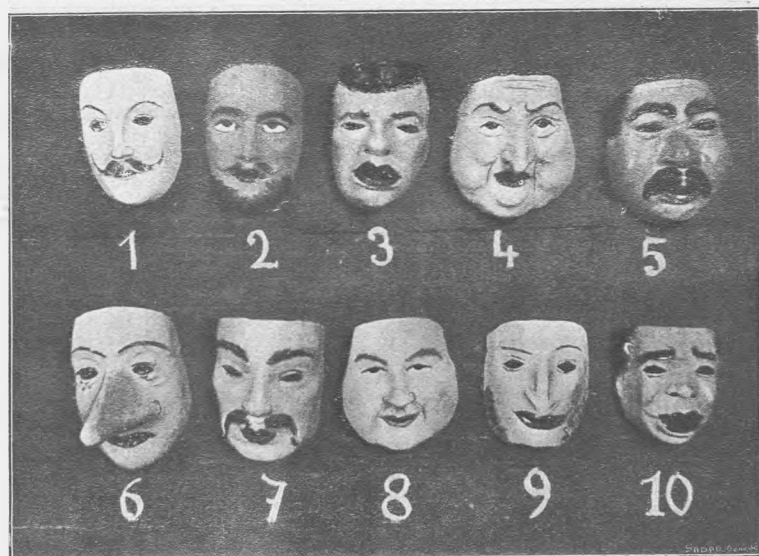


Fig. 2. — Masques parmi lesquels les témoins devaient reconnaître celui (n° 8) que portait le héros de l'incident. Les masques n°s 3, 4, 5, 6, 7 et 10 ont été l'objet de fausses reconnaissances (v. p. 384).



Fig. 4. — Le déguisé (v. p. 373).

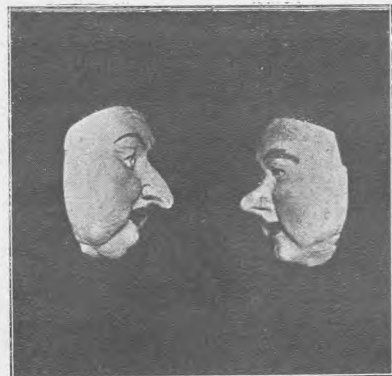


Fig. 3. — Profils du masque n° 4, à gauche, et du n° 8, à droite (v. p. 385).

Un de mes sujets, après avoir hésité entre les masques n°s 4, 8 et 10, finit par se décider pour le n° 4, en disant : « Je suis sûr que c'est bien celui-ci, car je me souviens d'avoir fait la remarque, lorsque le bonhomme était entré dans la salle du cours, qu'il avait le nez busqué, et que c'était un caractère à retenir pour le cas où je serais appelé à déposer sur cet individu. » [Ce sujet est le seul à qui soit venu l'idée, lors de l'entrée du déguisé, que c'était peut-être une expérience organisée.] — Eh bien ! malgré son apparence de précision cette remarque n'avait aucun fondement ; elle n'a fait qu'induire le témoin en erreur, car le masque qui a un nez busqué, c'est le n° 4, tandis que le n° 8, le masque véritable, a au contraire un nez en l'air, ainsi que le montrent les profils de la fig. 3 de la pl. II.

Si nous calculons la mémorabilité réognitive du masque 8, nous obtenons les chiffres suivants :

Messieurs	18,7 %	} Total 21,7 %.
Dames	28,5 —	

Si nous tenons compte, dans notre calcul, des cas où le masque 8 a été reconnu concurremment avec d'autres, en comptant ces reconnaissances comme valant $\frac{1}{2}$, les chiffres ci-dessus s'améliorent sensiblement :

Messieurs	40 %	} Total 39 %.
Dames	35,7 —	

Nous n'avons pas de conclusion spéciale à tirer de cette expérience de confrontation. Elle montre que, dans la confrontation, comme dans la déposition, un témoignage juste n'est pas la règle, mais l'exception.

CONCLUSION

Au cours de l'exposé de chacune de nos expériences, j'ai indiqué les conclusions qui s'en dégagent ; il me paraît donc inutile de les répéter ici. Je voudrais seulement souligner celles de ces conclusions qui ont une portée générale.

La première, qu'il était d'ailleurs facile de prévoir, c'est que les expériences « naturelles » de témoignage donnent, au point de vue de la fidélité de la déposition, des résultats beaucoup moins favorables que les expériences dans lesquelles le témoin sait d'avance

qu'il aura à rendre compte de l'événement auquel il assiste. Dans ce dernier cas, les coefficients de fidélité obtenus par les divers expérimentateurs oscillent presque tous entre 80 et 90%, tandis que, dans nos expériences, ce coefficient n'a guère dépassé 60%, et est le plus souvent tombé à 30, à 20, ou même au-dessous¹.

Un second point qui mérite l'attention est l'impossibilité que nous avons constatée de juger un témoignage collectif d'après les règles de la probabilité mathématique ou du raisonnement *à priori*. Les historiens admettent que l'accord de plusieurs témoins indépendants est une preuve de vérité. Certains même, comme Bernheim, voient dans le fait « qu'aucun de nous ne saisit tout à fait de la même manière qu'un autre homme un objet du monde extérieur », un argument en faveur de la certitude du fait sur lequel les témoins sont tombés d'accord : « précisément de ce que les manières individuelles de saisir le fait diffèrent les unes des autres, on peut établir avec une certitude d'autant plus grande l'« avoir eu lieu » de ces deux moments des événements qui ont été observés en même temps et de la même manière par deux ou plusieurs personnalités indépendantes les unes des autres. L'accord et le complément de plusieurs observations sont, en histoire comme dans les sciences naturelles, nos moyens de contrôle et de protection contre le caractère exclusiviste et l'insuffisance de la faculté d'observation individuelle »².

Cette remarque est théoriquement parfaitement juste ; mais il lui manque le fondement de l'expérience psychologique. Or cette expérience nous apprend que, si grandes que soient les diversités individuelles, il existe cependant certaines tendances génériques qui régissent les esprits de tous les individus, et que, par suite, il peut se réaliser un accord dans l'erreur, même chez des témoins agissant indépendamment les uns des autres.

Ce sont ces tendances générales et impersonnelles que la psychologie se donne pour tâche de mettre au jour.

Les expériences qui précèdent nous ont dévoilé quelques-unes de ces tendances collectives dont je ne rappelle ici que deux, qui se

¹ Lors de l'expérience-incident du 13 décembre, il y avait dans l'auditoire une dame qui savait que cet incident devait servir de test pour le témoignage. Je n'ai donc, bien entendu, pas compté les réponses de cette dame avec celles des 25 autres témoins. Bien qu'elle ait déposé la dernière, le 9 avril seulement, soit 4 mois après l'incident, son témoignage est le meilleur que j'aie obtenu : pour le signalement, *fidélité* de 90 % avec une étendue de 80 % ; dans la confrontation, le masque exact a été reconnu du premier coup.

² BERNHEIM. *Lehrbuch der historischen Methode*, Leipzig, 1903, p. 173-4. (Cité par H. REVERDIN, *De la certitude historique*, Genève, Kündig, 1905).

sont dessinées d'une façon plus précise : *tendance à diminuer, à contracter, à réduire les souvenirs spatiaux; tendance à négliger l'insolite, le contingent, pour témoigner dans le sens du probable.*

On conçoit l'utilité pratique qu'il y a à faire des recherches dans cette direction. A ceux qui prétendraient que tout cela est bien vague et qu'une instruction criminelle est une affaire bien trop sérieuse pour qu'on puisse tenir compte des prétendues « lois » que les psychologues cherchent à dégager, lois dont la validité n'est pas absolue, on pourrait répondre qu'une loi approximative vaut mieux que l'arbitraire pur et simple qui jusqu'ici a seul présidé à l'appréciation des témoignages. On pourrait aussi leur rappeler que les lois dont s'inspire l'art de guérir n'ont, elles aussi, qu'une valeur pratique approximative ; on ne peut jamais assurer que tel médicament qui guérit en général guérira aussi dans tel cas particulier. Et cependant qui oserait nier l'utilité des recherches physiologiques, sans lesquelles les médecins ne seraient encore que des Purgons et des Diafoirus ?



ARCHIVES DE PSYCHOLOGIE

Tome I^{er}, vol. broché de 424 pages et 57 figures	15 fr.
Tome II, » » » 404 » » 28 »	15 »
Tome III, » » » 416 » » 32 » et 5 planches.	15 »
Tome IV, » » » 404 » » 18 »	15 »

Conditions de publication.

Les **Archives de Psychologie** paraissent à époque indéterminée. Chaque fascicule se vend séparément et le prix en est fixé suivant sa grosseur et le nombre des figures. On peut toutefois souscrire d'avance au prix de **15 francs** pour un volume (d'au moins 400 pages); avec le dernier fascicule du volume, les souscripteurs reçoivent le titre et les tables des matières. — Les fascicules sont envoyés franco de port aux souscripteurs.

Tome VI (en souscription). **15 fr.**

SOMMAIRES DES TOMES III ET IV.

Tome III. N° 9 (Nov. 1903). E. YUNG. Recherches sur le sens olfactif de l'escargot (avec 23 figures). — Ed. CLAPARÈDE. Le mental et le physique d'après L. Busse. — A. LEMAITRE. Des phénomènes de paramnésie (avec 2 figures). — *Faits et discussions*: A. ELMER. IV^{me} Conférence suisse pour l'éducation des anormaux. — *Bibliographie*. — *Notes diverses*. Fr. 6.—

N° 10. (Février 1904). — J. LARGUIER DES BANCELS. De la mémoire. — A. LEMAITRE. Audition colorée hallucinatoire, stabilité et hérédité des photismes. — W.-M. KOZLOWSKI. Le plein et le vide. — *Faits et discussions*: M. THURY. Rêve significatif. — M. DAUBRESSE. Mémoire musicale; Suggestion. — Ed. CLAPARÈDE. Association médiate dans l'évocation volontaire. — T. JONCKHEERE. I^{re} Conférence belge pour l'enfance anormale. — *Bibliographie*. — *Notes diverses* (Congrès). Fr. 3.—

N° 11. (Mai 1904). — M. BORST. Recherches expérimentales sur l'éducabilité et la fidélité du témoignage. (Avec 6 fig. et 1 pl.) — *Faits et discussions*: Ed. CLAPARÈDE. Congrès de psychologie de Giessen. — *Bibliographie*. — *Notes diverses*. — Fr. 3.50

N° 12 (Juillet 1904). — A. PICTET. Observations sur le sommeil chez les insectes. — Th. FLOURNOY. Chorégraphie somnambulique; le cas de Magdeleine G. (avec 4 pl.). — J. REINKE. Néovitalisme et finalité en biologie. — S. DE SANCTIS. Le problème de la conscience dans la psychologie. — *Faits et discussions*: LEMAITRE. Un test basé sur la modification de l'écriture. — CLAPARÈDE. Sur le grossissement provoqué de l'écriture. — GHIDIONESCU. Congrès d'hygiène scolaire à Nuremberg. *Bibliographie*. Fr. 3.50

Tome IV. N° 13 (Août 1904). — A. LEMAITRE. Observations sur le langage intérieur des enfants (avec 13 fig.). — L. SCHNYDER. L'examen de la suggestibilité chez les nerveux. — Th. FLOURNOY. Note sur un songe prophétique réalisé — *Faits et discussions*: VIEY. Essai sur l'amour. — BINET. Sur le grossissement provoqué de l'écriture. — ZBINDEN. Appréciation du temps chez les neurasthéniques. — LEMAITRE. Accident mortel imputable à l'autoscopie. — LAISANT et FEHR. Enquête sur la méthode de travail des mathématiciens. — *Bibliographie*. — *Notes diverses*. PRIX: Fr. 4.—

N° 14 (Nov. 1904). — M.-G. SCHUYTEN. Comment doit-on mesurer la fatigue des écoliers? — Th. FLOURNOY. Sur le panpsychisme comme explication des rapports de l'âme et du corps. — C.-A. STRONG. Sur le panpsychisme. — A. LECLÈRE. La genèse de l'émotion esthétique. — G. SERGI. Les illusions des psychologues. — *Faits et discussions*: CLAPARÈDE. Stéréoscopie monoculaire paradoxale. — LEMAITRE. Suicide par intoxication philosophique. — FLOURNOY. A propos d'un songe prophétique réalisé. — *Bibliographie*. — *Notes diverses*. PRIX: Fr. 5.—

N° 15-16 (Fév.-Mars 1905). — Ed. CLAPARÈDE. Esquisse d'une théorie biologique du sommeil. — R. SENET. Considérations sur la nyctophobie chez les enfants. — A. LEMAITRE. A propos des suicides d'écoliers. — A. DÉGALLIER. — *Notes psychologiques sur les nègres Pahouins*. — *Faits et discussions*: P. BOVET et H. JACCARD. Exemple de travail utile pendant le rêve. — T. JONCKHEERE. II^{me} Conférence belge pour l'enfance anormale. — *Bibliographie*. — *Notes diverses*. — PRIX: Fr. 6.—